



**LES CAHIERS DE L'OBSERVATOIRE**  
*économique et social de la Libre Pensée*

n° 3 - octobre 2021

**«Vers un nouvel ordre social ?»**





## SOMMAIRE

- 4- *Éditorial : Du Front du Travail au pass sanitaire*
- 7- *Conseil économique, social et environnemental : Une réforme qui introduit des germes de dénaturation de l'institution* par Dominique Goussot
- 13- *Réforme du CESE : Les Personnes en Précarité, Personae Non Gratae !* (LDH)
- 14- *À propos de la loi 4D* par Dominique Goussot
- 16- *L'antisyndicalisme n'est pas monolithique...* par Jean-Vincent Boudou
- 23- *Syndicalisme et islamisme en Égypte* par Élisabeth Longuenesse
- 31- *L'intérêt général et la subsidiarité doivent figurer dans notre Constitution* (CFDT)
- 34- *Une brochure très utile pour comprendre ce qu'est l'Union européenne et son fondement : le corporatisme* par Christian Eyschen
- 35- *L'économie sociale : un nouvel ordre contre l'inégalité ?* par Jean-Claude Frey
- 46- *Pierre Monatte* par Serge Hugot
- 65- *La Commune de Paris* par Jean-Claude Frey

## Vers un nouvel Ordre social ? Du Front du Travail au pass-sanitaire \*

□ Le Deutsche Arbeitsfront ou DAF (en français : « *Front allemand du travail* »), était sous le III<sup>ème</sup> Reich, l'organisation des travailleurs et des employeurs allemands, soumise au contrôle étroit du parti national-socialiste (NSDAP).

*Source Wikipédia : « Un nouveau rouage de l'administration nazie. Pensé par Hitler comme un moyen d'intégrer la classe ouvrière, vivier politique du SPD et du KPD, au nouveau régime, dans un contexte de remise en cause des conquêtes sociales du début du siècle, le Front du Travail est organisé à partir d'avril 1933 par Ley et Muchow, responsable des cellules d'entreprises. Seule conséquence réelle du discours de Hitler du 1<sup>er</sup> mai 1933 lors de la fête nationale du peuple allemand, la création du Front du Travail doit permettre de surmonter les antagonismes de classes au sein d'une organisation destinée à créer les conditions d'une meilleure connaissance des classes, les Stände, les unes par rapport aux autres, dans le cadre de la Volksgemeinschaft. »*

□ En France aujourd'hui, cela s'appelle l'état d'urgence sanitaire et le pass-sanitaire.

□ Il s'agit pour le gouvernement d'Emmanuel Macron d'utiliser, lui aussi, le droit social et les rapports sociaux dans les entreprises et administrations au compte d'une politique de répression des libertés et un encasernement social des salariés et des patrons.



\* En hommage à Alexandre Hébert, responsable de la CGT-Force Ouvrière, anarcho-syndicaliste, libre penseur qui a toujours défendu la classe ouvrière et la laïcité. Nous lui devons beaucoup.

❑ Comme dans toute doctrine corporatisme (Salazar, Franco, Mussolini, Hitler, Pétain), c'est l'alliance des classes sociales pour « *le bien commun* », bien commun décidé et décrété par l'État et inspiré par la *Doctrin sociale de l'Église*.

❑ Patrons et ouvriers doivent être unis contre la pandémie, pandémie aggravée et amplifiée par la politique de destruction des services de santé et des hôpitaux publics. Le gouvernement est le seul responsable de cette situation dramatique et il fait reporter sur les rapports sociaux sa propre responsabilité. Ce gouvernement continue de fermer des milliers de lits et de postes de soignants et organise la militarisation-policierisation des rapports sociaux et de la société.

❑ Les patrons contrôlent, le gouvernement réprime, la justice punit, et les salariés subissent. Est-ce le rôle des patrons et des responsables d'administration de contrôler les salariés et d'effectuer une mission de basse police ?

❑ Sous couvert de pandémie, on accentue la répression dans la société et les entreprises. On utilise les rapports sociaux pour organiser le contrôle et mettre en œuvre une nouvelle organisation sociale où patrons et salariés sont dans la même galère au compte de la politique décidée par l'État.

❑ Quand un État organise le corporatisme et la transformation des rapports sociaux au compte d'une politique de répression, cela s'appelle un **totalitarisme d'État**.

❑ N'est-il pas temps de se rappeler la **Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen** du 24 juin 1793 :

« **Article 33.** - *La résistance à l'oppression est la conséquence des autres Droits de l'Homme.*

**Article 34.** - *Il y a oppression contre le corps social lorsqu'un seul de ses membres est opprimé. Il y a oppression contre chaque membre, lorsque le corps social est opprimé.*

**Article 35.** - *Quand le gouvernement viole les droits du peuple, l'insurrection est, pour le peuple et pour chaque portion du peuple, le plus sacré des droits et le plus indispensable des devoirs. »*

❑ Force, et c'est positif, de constater que la mobilisation continue et s'amplifie contre les menées réactionnaires. La démocratie est vivante et les travailleurs et leurs organisations, notamment syndicales, ne sont nullement battus, bien au contraire. La période qui s'ouvre va montrer que les conquêtes sociales et démocratiques vivent dans la conscience du peuple et que la messe est encore loin d'être dite pour le triomphe du macronisme.

## Salauds de pauvres !

❑ À la répression, s'ajoute toujours l'injure et la suspicion. Le communautariste **Blanquer** (voir sa campagne sur (contre) la laïcité, où il procède à l'apologie du multiculturalisme).

❑ Source : par AFP et LIBÉRATION : « Interrogé dimanche dernier sur la proposition d'une députée de verser l'allocation de rentrée scolaire sous la forme d'un bon d'achat, **Jean-Michel Blanquer** avait estimé qu'il s'agissait d'une «idée intéressante» qui méritait «d'être étudiée». «On sait bien, si on regarde les choses en face, que parfois il y a des achats d'écrans plats plus importants au mois de septembre qu'à d'autres moments», avait ajouté le ministre de l'Éducation nationale sur **France 3**. »

❑ En clair, les pauvres ne pensent qu'à s'amuser et dépensent sans compter l'argent du ménage au détriment des enfants. La différence entre **Jules César** et **Emmanuel Macron** est nette. Avec le premier, on avait droit au pain et aux jeux, avec le second, il n'y a plus de pain. Combien de millions de nos concitoyens vivent sous le seuil de pauvreté ?

❑ Il est plus que temps de mettre tous ces gens-là dans les poubelles de l'Histoire.

*Christian Eyschen*



---

# Conseil économique, social et environnemental : Une réforme qui introduit des germes de dénaturation de l'institution

□ Le 16 janvier 2021, le Président de la République a promulgué la loi organique, adoptée le 15 décembre 2020 par l'Assemblée nationale en application de l'article 71 de la Constitution du 4 octobre 1958 et modifiant l'ordonnance du 29 décembre 1958 relative au Conseil économique et social (CES), devenu *Conseil économique, social et environnemental* (CESE) lors de la révision constitutionnelle du 23 juillet 2008. Le 14 janvier 2021, obligatoirement saisi d'un texte de cette nature, le Conseil constitutionnel a déclaré les dispositions de cette loi organique modificative conformes aux articles 69 et 70 de la Constitution mais formulé deux réserves d'interprétation.

□ En réalité, sans parvenir à surmonter l'échec essuyé, moins d'un an après la grève générale de mai et juin 1968, par le général de Gaulle à l'issue du référendum du 27 avril 1969 tendant à obtenir l'aval du peuple français sur la régionalisation et la fusion du Sénat et du CES, le gouvernement d'Emmanuel Macron et Jean Castex est parvenu néanmoins à développer les ferments de dissolution du CESE, amputé au passage d'un quart de ses membres dont le nombre est passé de 233 à 175.

## Un organe consultatif que le corporatisme n'a pu dénaturer

□ L'émergence sinon d'un embryon de République sociale du moins des premiers jalons d'un futur État-providence conduit le *Cartel des Gauches* à instituer par le décret du 16 janvier 1925 un Conseil national économique (CNE) consultatif de quarante-sept membres, désignés par les organisations syndicales et professionnelles les plus représentatives. À la veille du Front populaire, la loi du 19 mars 1936 lui donne une assise juridique plus solide ainsi qu'un plus grand lustre : il comprend une assemblée plénière de 173 conseillers et vingt-cinq sections professionnelles composées au total de 250 membres.

□ Après la Seconde Guerre mondiale, les puissantes forces d'émancipation sociale reconstituées dans la *Résistance* et à l'œuvre pour imposer d'importantes conquêtes à la *Libération* obtiennent la création du nouveau Conseil économique (CE), dont l'existence est consacrée par l'article 25 de la Constitution du 27 octobre 1946 : « Un Conseil économique, dont le statut est réglé par la loi, examine, pour avis, les projets et propositions de loi de sa compétence. Ces projets lui sont soumis par l'Assemblée nationale avant qu'elle

n'en délibère. / Le Conseil économique peut, en outre, être consulté par le Conseil des ministres. Il l'est obligatoirement sur l'établissement d'un plan économique national ayant pour objet le plein emploi des hommes et l'utilisation rationnelle des ressources matérielles. » Il s'agit d'un organisme consultatif qui n'intervient pas dans la décision législative, compétence exclusive des représentants de la nation. Pour autant, il est largement consulté par ces derniers, notamment lors de l'élaboration des plans de développement économique et social.

□ Le *coup d'État du 13 mai 1958*, qui ouvre la voie au retour du général de Gaulle aux affaires, ne suffit pas à faire disparaître l'institution. Les articles 69 et 70 de la Constitution bonapartiste du 4 octobre 1958 fixent les compétences du CES. Le premier prévoit que le Gouvernement le saisit des projets et propositions de loi, des ordonnances et des décrets qu'il juge utile de soumettre à son avis, le second qu'il le consulte au besoin sur « tout problème de caractère économique, social ou environnementale » et, le cas échéant, les lois de programmation pluriannuelle des finances publiques, visées à l'article 34 de la Constitution depuis 2008 et transmises pour contrôle à l'Union européenne en application du *Traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance (TSCG)* de mars 2012. Le CESE conserve donc un caractère consultatif sans peut-être avoir une place équivalente à celle du CE de 1946 dans l'ensemble des pouvoirs publics.

□ L'existence d'une troisième chambre consultative de la République est incompatible avec le corporatisme qui tend à étouffer la lutte des classes en aliénant l'indépendance des organisations syndicales, conformément à la *Doctrin sociale de l'Église* élaborée par Léon XIII et Pie XI dans les encycliques *Rerum novarum* du 15 mai 1891 et *Quadragesimo anno* de du 15 mai 1931. En 1940, en fidèle exécutant de cette doctrine, en admirateur du *Conseil national des corporations de l'État* fasciste italien, le gouvernement félon de Vichy supprime le CNE et promeut avec difficulté un système corporatiste pyramidal, dont l'organisation est fixée dans la *Charte du travail* du 4 octobre 1941 : maintien de la dissolution des syndicats prononcée en novembre 1940 ; suppression du droit de grève ; organisation de corporations par branches professionnelles, sous le contrôle de l'État, dans lesquelles patrons et salariés sont réunis.



□ En 1969, sous une autre forme et dans le contexte de l'après-Mai 68, très différent de celui découlant de la défaite de juin 1940, le général de Gaulle tente de reprendre politiquement la main en proposant notamment de fusionner le Sénat et le CESE, c'est-à-dire en tentant de faire cohabiter dans la même assemblée des représentants des collectivités territoriales élus au suffrage universel indirect et des représentants des forces économiques et sociales désignés par les organisations patronales et ouvrières.

□ Il est prévu que les uns et les autres exercent la fonction législative, ce qui revient à instaurer la collaboration des classes, à intégrer les syndicats dans l'appareil d'État et à les impliquer dans l'élaboration de la loi censée correspondre à l'intérêt général alors qu'ils ont pour vocation de défendre les intérêts particuliers des salariés. Après dix ans de pouvoir sans partage du parti gaulliste et de son chef, après la puissante grève des mineurs de 1963, après l'ouverture d'une poussée révolutionnaire en mai 1968, le projet échoue : le peuple français rejette la fusion du Sénat et du CESE et, d'une certaine façon, congédie le général de Gaulle.

## Des ferments de dissolution

□ Avec la victoire du non au référendum du 27 avril 1969 par plus de 52 % des suffrages exprimés et une participation supérieure à 80 %, le peuple déjoue la logique plébiscitaire de l'article 11 de la Constitution du 4 octobre 1958 et rend longtemps impossible toute velléité de réforme du CESE.

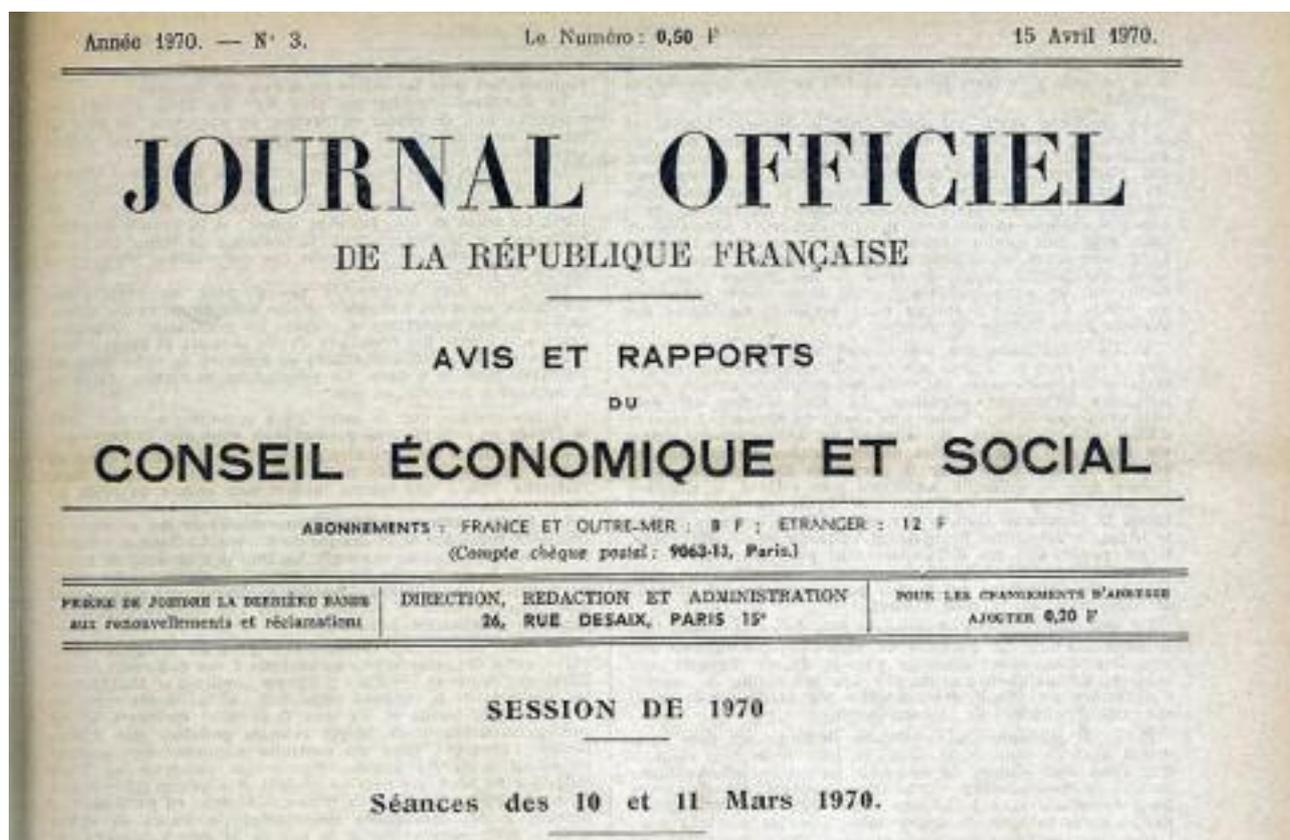
□ Pour modifier les articles 69 et 70 de la Constitution du 4 octobre 1958, il faut attendre, près de quarante ans plus tard, le vaste toilettage du texte constitutionnel intervenu le 23 juillet 2008, qui tend à atténuer, sans y parvenir en réalité, le nouvel accroissement de facto des pouvoirs du Président de la République résultant du quinquennat et de la tenue des élections législatives dans la foulée de celle du chef de l'État au suffrage universel direct. D'une part, le champ des compétences du CES, qui devient pour cette raison le CESE, est élargi au domaine de l'environnement auquel sont réservés 15 % des sièges. D'autre part, aux termes du nouvel alinéa 3 de l'article 69 le CESE



« [...] peut être saisi par voie de pétition dans les conditions fixées par une loi organique. Après examen de la pétition, il fait connaître au Gouvernement et au Parlement les suites qu'il propose d'y donner. »

□ Sans changer la Constitution elle-même, ce qui nécessite d'engager une procédure longue et toujours risquée, les modifications de l'ordonnance du 29 décembre 1958 portant loi organique relative au CESE, intervenues au seuil de l'année 2021, amplifient la réforme de 2008 impulsée par **Nicolas Sarkozy**. D'aucuns pourraient être tentés de qualifier d'ouverture du Conseil sur l'extérieur ce qui marque en fait le développement d'éléments de décomposition de l'institution : le CESE est placé dans une logique de démocratie participative et dans la dépendance de l'opinion publique, sans d'ailleurs que la *vox populi* soit en réalité mieux écoutée, comme l'a démontré le fiasco de la convention citoyenne pour le climat.

□ En premier lieu, l'article 4-1 de la loi organique du 15 janvier 2021 abaisse de 500 000 à 150 000 le nombre des signataires d'une pétition adressée au **CESE**. Celui-ci est alors tenu de l'examiner en vue de formuler des recommandations au Gouvernement. Grâce à ce dispositif allégé, qui affaiblit objectivement le Conseil, le pouvoir exécutif, les officines patronales et les groupes de pression de toutes sortes peuvent désormais facilement mobiliser leurs réseaux pour soulever une question sociale délicate ou exiger une évolution dans la société.



□ En deuxième lieu, la loi organique de 2021 introduit un article 4-3 dans l'ordonnance du 29 décembre 1958 ainsi rédigé : « *Pour l'exercice de ses missions, le Conseil économique, social et environnemental peut, à son initiative ou à la demande du Premier ministre, du Président de l'Assemblée nationale ou du Président du Sénat, recourir à la consultation du public dans les matières relevant de sa compétence. Il peut organiser une procédure de tirage au sort pour déterminer les participants de la consultation.* » Le nouvel article 4-2 précise que cette consultation doit répondre aux principes de sincérité, d'égalité, de transparence et d'impartialité. Le syndrome de la démocratie participative, qui atteint désormais le CESE, révèle la détérioration de l'état de santé de la démocratie représentative, qui est fondée sur le mandat dans les organisations du mouvement ouvrier siégeant au Conseil.

□ En troisième lieu, plus grave encore, l'article 9 de la loi organique du 15 janvier 2021, d'une part, substitue à la dénomination de « sections », héritage dans le vocabulaire de la loi du 19 mars 1936 sur le CNE, celle de « commissions », d'autre part, dispose surtout que « *Peuvent participer aux travaux des commissions, avec voix consultative et pour une mission déterminée : / 1° Des représentants des instances consultatives créées auprès des collectivités territoriales ou de leurs groupements ; / 2° Des personnes tirées au sort selon des modalités respectant les garanties mentionnées à l'article 4-2. / Les modalités de*



désignation et de participation aux travaux des commissions des personnes mentionnées aux 1° et 2° du présent article sont fixées par le règlement du Conseil. Leur désignation et la durée de leur mission sont rendues publiques. » ; / 3° Le dernier alinéa est ainsi rédigé : / Les commissions peuvent, à leur initiative, entendre toute personne entrant dans leur champ de compétences. »

□ Par conséquent, alors même que sont par ailleurs prévues les auditions d'experts par les nouvelles commissions, des personnes étrangères au CESE, y compris tirées au sort, peuvent désormais participer aux travaux du Conseil. Si leurs voix restent consultatives, il n'en demeure pas moins qu'elles pèseront sur les délibérations futures du CESE et, par suite, sur ses avis. En quelque sorte, le législateur a lancé un processus de dilution du CESE dans le flot de la démocratie d'opinion.

□ Enfin, pour éviter d'éventuels conflits d'intérêts, l'article 13 de la loi organique du 15 janvier 2021 soumet les membres du CESE à l'obligation de déposer auprès de la Haute Autorité pour la transparence de la vie publique (HATVP) « [...] une déclaration faisant apparaître les intérêts détenus à la date de leur désignation et dans les cinq années précédant cette date. »

□ Sur ces deux derniers points, le **Conseil constitutionnel** dans sa décision du 14 janvier 2021 a formulé deux réserves d'interprétation des articles 9 et 13 de la loi organique du 15 janvier 2021. D'une part, si l'association avec voix consultative de personnes extérieures aux travaux conduits par le CESE dans ses commissions ne peut être regardée par elle-même comme contraire à la Constitution du 4 octobre 1958, compte tenu du caractère lui-même consultatif de l'institution, néanmoins, le Conseil devra veiller à limiter le recours à ce procédé pour éviter d'introduire « [...] un déséquilibre dans [leur] composition ou [leur] fonctionnement », à défaut de quoi seraient méconnus ses articles 69 et 70. D'autre part, si les exigences tirées du principe de transparence de la vie publique peuvent s'appliquer légitimement aux membres du CESE, toutefois, elles ne sauraient justifier l'instauration par la HATVP de « règles d'incompatibilité qui ne sont pas prévues par la loi organique » ni la notification par elle d'une « injonction tendant à ce qu'il soit mis fin à une situation de conflit d'intérêts » lorsque cette injonction peut conduire à la démission d'un membre du CESE.

□ Par ses réserves d'interprétation, le **Conseil constitutionnel** a voulu préserver *a minima* la séparation des pouvoirs et l'indépendance des conseillers du Palais d'Iéna. Néanmoins, il reste que le ver travaillant à dissoudre l'institution consultative dans le bain de la prétendue démocratie participative, d'essence arbitraire au regard du principe de la représentation, commence à ronger un CESE affaibli.

*Dominique Goussot*

---

# Réforme du CESE : Les personnes en précarité personae non gratae !

## Communiqué du collectif Alerte dont la LDH est membre

Alors que les conditions de vie des plus précaires se sont fortement dégradées depuis le début de la crise sanitaire, les associations de lutte contre l'exclusion réunies au sein du collectif ALERTE déplorent que la nouvelle composition du Conseil Économique, Social et Environnemental (CESE) n'offre pas à ces populations la juste représentation qu'elles sont en droit d'attendre.

☐ Voté dans la loi organique du 15 janvier 2021, avec, entre autres ambitions annoncées, de « *renouer avec [une] vocation de représentation de la société civile* », le rapport présentant « *un nouveau CESE* », remis le 5 mars dernier, a suscité la colère des associations de lutte contre la pauvreté et l'exclusion. En effet, parmi les 175 nouveaux sièges prévus, seuls deux sont dédiés aux représentants du secteur de la pauvreté, hébergement d'urgence, lutte contre l'exclusion, accueil des demandeurs d'asile et droit des étrangers, soit 1,14 % des sièges, un pour la Croix-Rouge et un pour le collectif ALERTE. On est donc très loin d'une représentation juste des 15 % de personnes vivant sous le seuil de pauvreté en France !

☐ La sous-représentation de cette catégorie de population est d'autant plus dommageable dans le contexte de crise sanitaire, économique et sociale qui frappe le pays depuis des mois et qui aura des répercussions sur les années à venir, engendrant une hausse toujours plus forte de la pauvreté parmi nos concitoyens.

☐ Les associations de solidarité réunies au sein du collectif ALERTE demandent donc à ce que les personnes en situation de précarité soient enfin considérées selon le poids qu'elles représentent dans la société civile, pour construire avec elles les réponses à apporter à la pauvreté, et plus globalement, l'ensemble des politiques publiques. Elles regrettent que le gouvernement n'ait pas dédié un nombre de sièges plus conséquent au secteur de la lutte contre l'exclusion au CESE, condition pourtant indispensable pour permettre la représentation équitable et digne des personnes vivant sous le seuil de pauvreté, soit une personne sur six en France.

*Paris, le 25 mars 2021*

## À propos de la loi 4D

### Intervention au Congrès national de la Libre Pensée à Voiron

□ Une Fédération départementale propose de travailler sur le *projet de loi relatif à la différenciation, à la décentralisation, à la déconcentration* et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale. Ce texte vient d'être adopté avec de nombreux amendements par les commissions compétentes du Sénat et son examen se poursuivra ultérieurement.

□ S'il s'agit d'une étape supplémentaire de la remise en cause de l'indivisibilité de la République et du subtil équilibre qu'avait trouvé la *Révolution française* entre unité nationale et libertés locales des communes et des départements, notamment en ce qu'il permettrait d'amplifier les modalités d'adaptation de la loi selon les territoires, il nous semble que l'investissement de la FNLP sur ce dossier présenterait trois inconvénients.

□ D'une part, le texte atteint un rare degré de complexité : il tend à créer de multiples instances nouvelles (comités État-régions, comité national État-régions, conférences métropolitaines, conférences de dialogue État-collectivités territoriales) ; il vise aussi à modifier la répartition des compétences entre l'État et les collectivités territoriales dans les domaines de la transition écologique, du réchauffement climatique, de la biodiversité, des routes et autoroutes, de l'harmonisation du tissu commercial. Nous sommes loin de la *Déclaration de principes* de la Libre Pensée.



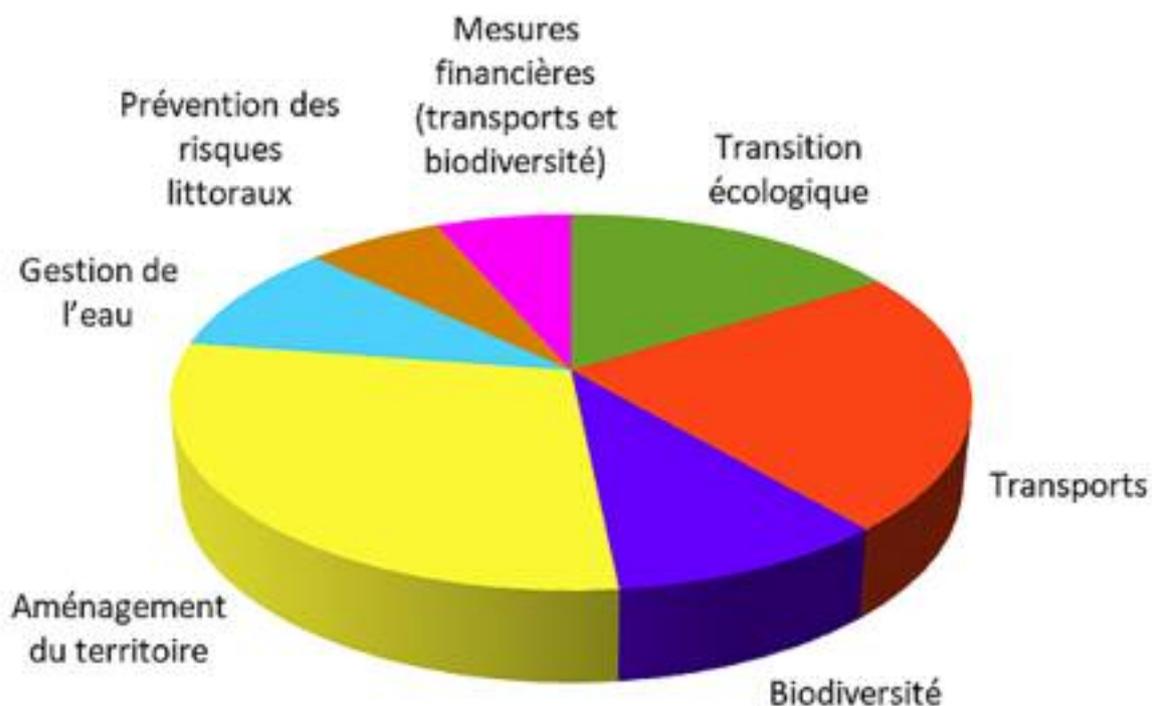
❑ D'autre part, le projet de loi est loin d'être stable et risqué, selon certains commentateurs, d'accoucher d'une souris en raison de l'opposition du Sénat, « *le grand Conseil des communes de France* » pour reprendre la formule célèbre de **Léon Gambetta**, à nombre de ses dispositions.

❑ Enfin et surtout, s'investir sur ce dossier déporterait la **FNLP** de son activité principale de défense de la liberté de conscience et des libertés et droits fondamentaux qui en résultent ainsi que de son projet de mise à nu des richesses de l'Église au moment où se pose la douloureuse question, de portée mondiale, de l'indemnisation des victimes d'abus sexuels commis par des prêtres.

❑ Nous proposons donc que ce dossier soit pris en charge par l'**Association des Élus et anciens Élus de la Libre Pensée** dont c'est la vocation et que, le moment venu, la **CAN** adopte un texte rappelant les grands principes auxquels les libres penseurs sont attachés : indivisibilité de la République ; égalité de tous les citoyens devant la loi ; préservation des libertés locales de la commune et du département dont la capacité à lever l'impôt diminue face à l'intrusion de l'État par le biais des dotations ; dénonciation des régions.

*Dominique Goussot*

Le Congrès national de Voiron a adopté cette proposition. Il appartient donc à notre Association « *Les Amis de la Libre Pensée* » de se saisir de ce dossier.



## L'antisyndicalisme n'est pas monolithique...

❑ L'antisyndicalisme est beaucoup plus divers qu'il n'y paraît et revêt plusieurs formes plus ou moins flagrantes. Les plus reconnues sont celles s'opposant frontalement au syndicalisme et à sa généralisation que ce soit par des gouvernements, des organisations politiques ou des employeurs.

❑ Le dévoiement du rôle essentiel du syndicat par son imposition ou son étatismisme dans certains pays, par exemple, est déjà moins bien appréhendé. Mais il en existe d'autres, beaucoup d'autre bien plus insidieux. L'antisyndicalisme s'est adapté à la société.

❑ La fin du XIX<sup>e</sup> siècle a vu surgir avec **Marx, Engels** et d'autres des formes de pensées révolutionnaires, qui ont induits des formes de pensées et d'organisations toutes aussi révolutionnaires pour l'époque, comme les Bourses du Travail.

❑ L'acte officiel de naissance du syndicalisme Français date du 21 mars 1884 avec la publication de la loi dite Waldeck-Rousseau, qui abroge la bien tristement célèbre loi Le Chapelier qui proscrivait toute association professionnelle depuis plus d'un siècle. Nous pouvons donc dire tel monsieur Jourdain que l'antisyndicalisme précédait le syndicalisme, sans le savoir.

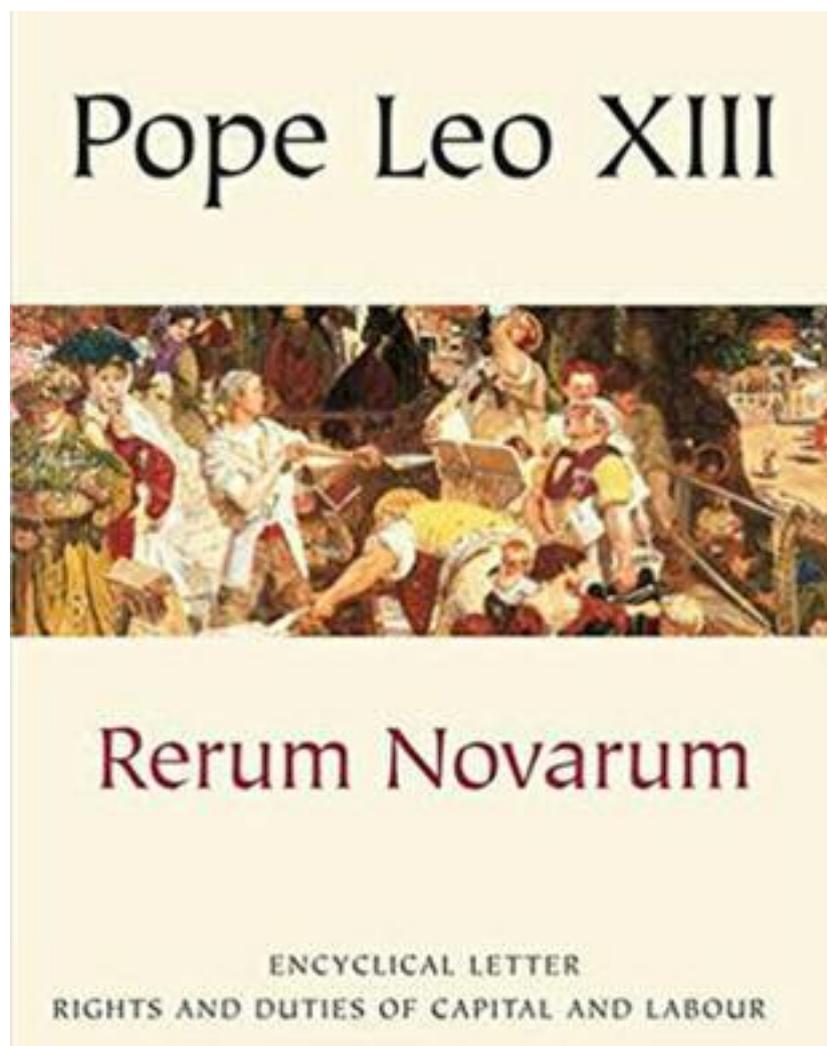
❑ Depuis son apparition, le syndicalisme a toujours dérangé l'ordre établis. Non parce qu'il aurait pu être éventuellement source de désordre, mais parce qu'il venait à la fois idéologiquement et pratiquement, percuter de plein fouet l'ordre et le profit personnel, que nos seigneurs et maîtres faisaient régner, avec la bénédiction de l'Église catholique romaine, depuis des siècles. Celle-ci, face à ce qu'elle ressent comme une menace pour ses intérêts va promptement réagir. Le pape **Léon XIII** pose les fondements de la *Doctrina sociale de l'Église* via l'encyclique *Rerum Novarum* le 15 mai 1895.

❑ « *Le premier principe à mettre en avant, c'est que l'homme doit accepter cette nécessité de sa nature qui rend impossible, dans la société civile, l'élévation de tous au même niveau...* » écrit le pape. Autrement dit, hors de question pour un ouvrier ou un paysan de s'extraire de sa condition et de pouvoir s'élever dans la société. Le « *social* » doit rester d'ordre privé et bien entendu la charité, dont ils sont les ardents prosélytes, doit s'exercer. Par cet acte, l'Église catholique refuse catégoriquement de reconnaître que la société est constituée en classes antagonistes. Elle nie de fait, la lutte des classes qui dans ces années-là commence à prendre force et vigueur.

❑ Pour autant et comme toujours l'Église a deux fers au feu. Voyant que les thèses Marxistes progressaient inexorablement dans la société, elle s'emploiera à créer un syndicat chrétien la **CFTC**, qui aura pour statuts une fidélité totale à sa doctrine sociale. La **CFDT** sous couvert de déconfessionnalisation, sera la version « 2.0 » de ce syndicat, toujours avec une influence importante de l'Église et de sa doctrine en son sein.

❑ La **Confédération Générale du Travail** voit le jour à Limoges en septembre 1895. Le syndicalisme ouvrier « *revendicatif* » entre dans une phase de construction et de détermination de son identité. Celle-ci sera cristallisée par l'adoption de la **Charte d'Amiens**, qui définit l'indépendance du syndicat envers les partis politiques, le patronat et les églises, lors du IX<sup>e</sup> congrès de la **CGT**.

❑ Depuis 1906, la société a changé, les hommes ont changé, mais les problématiques fondamentales restent les mêmes. Si le syndicalisme Français ne revêt pas la même forme que le syndicalisme Anglais ou Allemand, c'est qu'il n'a tout simplement pas la même histoire. Ceux qui aujourd'hui par pur opportunisme, émettent des avis tranchés sur les soit-disant travers du syndicalisme Français comparé à nos voisins, s'affranchissent de toute objectivité, mais n'est-ce pas leur but ?



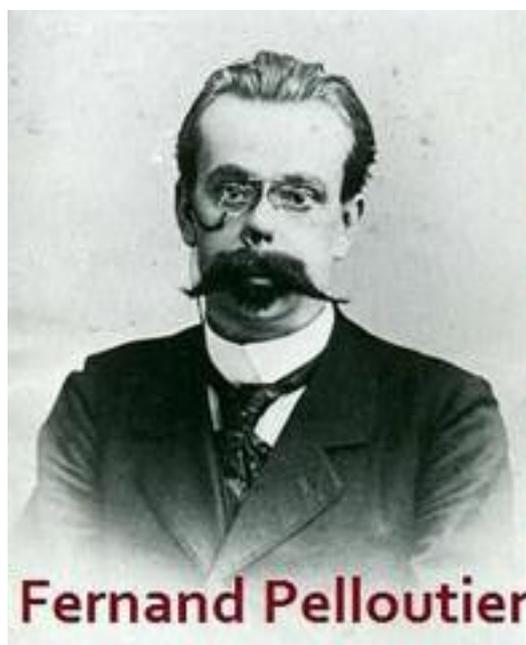
## Comparaison n'est pas raison.

❑ N'importe quel observateur sérieux, à plus forte raison s'il est « expert » es-qualité sur *LCI* ou *BFM*, devrait savoir que l'on ne peut véritablement porter un avis éclairé sur de tels sujets qu'en les replaçant dans leurs contextes politiques, sociaux et surtout temporels. Regarder des événements de la fin du XIX et du début du XX<sup>e</sup> siècle avec les lunettes de 2021 est une ineptie, mais calomniez, calomniez...il en restera toujours quelque chose.

❑ Le monde du travail a beaucoup évolué et des changements qui pourraient paraître anodins induisent des comportements de rejet des syndicats. La « *novlangue* » qui a transformé les Responsables du personnel en *Directeur des Ressources Humaines*, a aussi transformé les Caissières en Hôtesse de caisses et les Balayeurs en Techniciens de surfaces...

❑ Plus le titre est ronflant et plus la pression exercée, qu'elle soit réelle ou supposée, est importante. Ajouter à cela le management par le stress et le chantage à l'emploi, couramment utilisés dans beaucoup d'entreprises petites ou grandes, et un étau invisible se referme sur les salariés, qui n'osent pas par crainte de représailles ou de licenciements se syndiquer.

❑ « *Ce qui manque à l'ouvrier c'est la science de son malheur* » disait **Fernand Pelloutier**, un des créateurs des **Bourses du travail**. En fait, ce qui manquait à l'ouvrier de l'époque c'était la conscience d'appartenir à la classe ouvrière. Aujourd'hui, le même problème se pose de nouveau. Il n'est pas question ici de faire un quelconque plébiscite à l'ouvriérisme, mais de faire un constat résultant d'années de pratiques syndicales au plus près des salariés.



**"Partisans de la suppression de la propriété individuelle, nous sommes en outre ce que ne sont pas les politiciens, des révoltés de toutes les heures, hommes vraiment sans dieu, sans maître et sans patrie, les ennemis irréconciliables de tout despotisme, moral ou collectif, c'est-à-dire des lois et des dictatures (y compris celle du prolétariat), et les amants passionnés de la culture de soi-même".**

**Fernand Pelloutier - "Lettre aux anarchistes"**

❑ Parler de classe ouvrière et de syndicalisme de nos jours, même dans un milieu d'ouvriers et de salariés n'est pas chose aisée. Pour certains et bien entendu je ne fais pas de généralité, c'est un concept totalement archaïque qui n'a pas lieu d'exister à l'heure du smartphone et d'une société hyper connectée... Pour d'autres, comme dit plus haut, le statut et la dénomination du poste, *technicien*, *référent*, etc... leur imposent un rejet conscient ou inconscient de leur condition.

❑ Les élections professionnelles dans certaines entreprises montrent, et je le redis, il ne s'agit pas de faire une généralité, le peu d'engouement que ces salariés ont envers le syndicalisme. Pourtant dès que les problèmes se présentent dans l'entreprise, ils se dirigent vers les organisations syndicales.

❑ A contrario dans d'autres entreprises les élections professionnelles voient des taux de participation très importants, et un syndicalisme extrêmement actif.

❑ Concernant les cadres, la conscience d'être un salarié même mieux payé que les autres, abdique le plus souvent devant la volonté d'appartenance et/ou de dépendance à « leur » entreprise. Ils sont pour la plupart soumis à un stress du résultat et de l'efficacité (novlangue...) permanent qui « ruisselle » inexorablement sur les salariés à la production.

❑ Pourtant il y a une méthode simple, disait **Marc Blondel** pour expliquer très succinctement l'organisation de la société et pour aborder une discussion avec des salariés, quels qu'ils soient, et pour leur faire toucher du doigt la notion de classe ouvrière.

❑ Quand vous vous levez le matin que faites-vous ? Est-ce que vous allez directement regarder les informations boursières pour voir si vos placements ont profité durant la nuit à la bourse de Tokyo et vous vous recouchez ; ou bien est-ce que vous vous habillez pour aller travailler afin de vous nourrir, de vous vêtir, d'avoir des loisirs...



❑ Si vous êtes dans le premier cas, tant mieux pour vous, mais si vous êtes dans le second, alors que vous soyez manutentionnaire ou cadre supérieur, vous appartenez à la classe ouvrière, soyez-en convaincus.

❑ Cette ignorance volontaire ou non contribue à une forme d'antisindicalisme latent, très implanté.

❑ Il faut dire que les gouvernements successifs, depuis des dizaines d'années, n'ont pas épargné le mouvement syndical dans son ensemble. Les partis politiques noyés dans leurs financements opaques voir maffieux, se sont auto-amnistiés et sont financés maintenant en grande partie par de l'argent public. Dans la tête des gouvernants, il n'y a aucune raison de ne pas faire de même avec les organisations syndicales car finalement on ne mord en général pas la main qui donne à manger.

❑ La loi sur la représentativité syndicale votée en 2008, allait dans ce sens et avait pour but d'établir deux grands axes syndicaux : les « réformistes » de la CFDT d'un côté et les « revendicatifs » de la CGT de l'autre côté. Au passage la CGT-FO devait faire les frais de l'opération et disparaître en se fondant dans l'un ou l'autre des deux pôles. Mais le syndicalisme libre et indépendant n'a pas mis le genou à terre. L'opération organisée par le gouvernement Sarkozy et ses affidés a raté.

❑ Pour Macron c'est encore plus simple il n'a même pas une posture antisyndicale, mais pour lui, simplement, les syndicats sont une engeance ! Il les méprise dès le début de son quinquennat, ils ne sont pour lui et dans le monde dans lequel il vit que des corps intermédiaires, c'est à dire faits pour mettre en œuvre la politique décidée par le gouvernement, donc lui !

❑ La crise sociale ouverte par les *Gilets Jaunes*, puis la bagarre contre la réforme des retraites l'ont obligé à ouvrir des discussions avec les organisations syndicales. Mais même là le discours est tronqué. Il décide unilatéralement et ne considère pas les organisations syndicales comme des interlocuteurs. C'est la V<sup>e</sup> République dans toute sa splendeur, faite par un homme et pour un homme. Même la CFDT, qui pourtant a beaucoup donné dans l'asservissement aux pouvoirs en place, est ignorée.

❑ S'il snobe consciencieusement les syndicats ce gouvernement, via son corps préfectoral, a tout de même une attitude pour le moins étrange vis à vis des organisations syndicales lors des manifestations. Les faits qui se sont déroulés à Paris, mais aussi dans de nombreuses autres villes petites et grandes, lors des rassemblements et défilés syndicaux du 1<sup>er</sup> Mai 2021, tiennent d'un antisindicalisme primaire exacerbé. Mais par qui et pourquoi ?



❑ Les *Blacks Blocs* dit systématiquement le gouvernement. Cette réponse est un peu simple et surtout facile. Depuis quelques années ces groupes de casseurs infiltrent les manifestations et agissent avec une facilité assez déconcertante. Mais ce qui est encore plus déconcertant c'est de voir comment réagissent les forces de l'ordre ou plutôt comment elles ne réagissent pas, en fonction des ordres qui sont leurs sont donnés par leur hiérarchie.

❑ Lors des manifestations syndicales le quidam assez moyen, perfusé aux *breaking news* de *LCI*, *BFM*...n'attend qu'une chose : les débordements. Bien entendu les journalistes et experts en tout genre de ces chaînes leur livrent ce qu'ils attendent, avec d'ailleurs certains commentaires que n'auraient pas reniés **Pétain**... Bien entendu dans ces reportages, les revendications syndicales sont totalement marginalisées et comble de tout cela, les services d'ordre de ses organisations sont mis en cause pour leur laxisme.

❑ Cette mise en cause est le plus souvent relayée, ou instillée, par les membres du gouvernement. Ceux-ci, toute honte bue, reportent la responsabilité qui est la leur d'assurer la sécurité des citoyens dans un cortège déclaré, sur les organisations syndicales. Force est de rappeler régulièrement que le service d'ordre d'un syndicat est composé de camarades syndiqués qui sont là pour assurer la sécurité des manifestants qui se trouvent dans le cortège et non pour assurer la mission dévolue aux force de l'ordre.

❑ À qui donc profitent ces exactions ? C'est un autre débat, mais ce qu'il y a de certain c'est que chaque manifestation qui se passe mal est une aubaine pour les tenants de l'antisyndicalisme. Le mépris envers les organisations syndicales et la classe ouvrière affiché par le gouvernement **Macron** s'inscrit totalement depuis quinze mois dans la crise sanitaire que nous subissons. Pour preuve les premières mesures que prend le Président en mars 2020 : réduire les droits des travailleurs et maintenir un état d'urgence qui entrave au maximum le fonctionnement des syndicats.

❑ D'ailleurs si le patronat est tellement demandeur de télétravail c'est qu'il y trouve un grand intérêt. Outre que dans ce système de travail les salariés dépassent souvent leurs horaires, ils se retrouvent isolés de leurs collègues et des syndicats et donc bien plus malléables. Une récente étude montre qu'en France 27 % des emplois pourraient, dans le cadre du télétravail, être délocalisables !

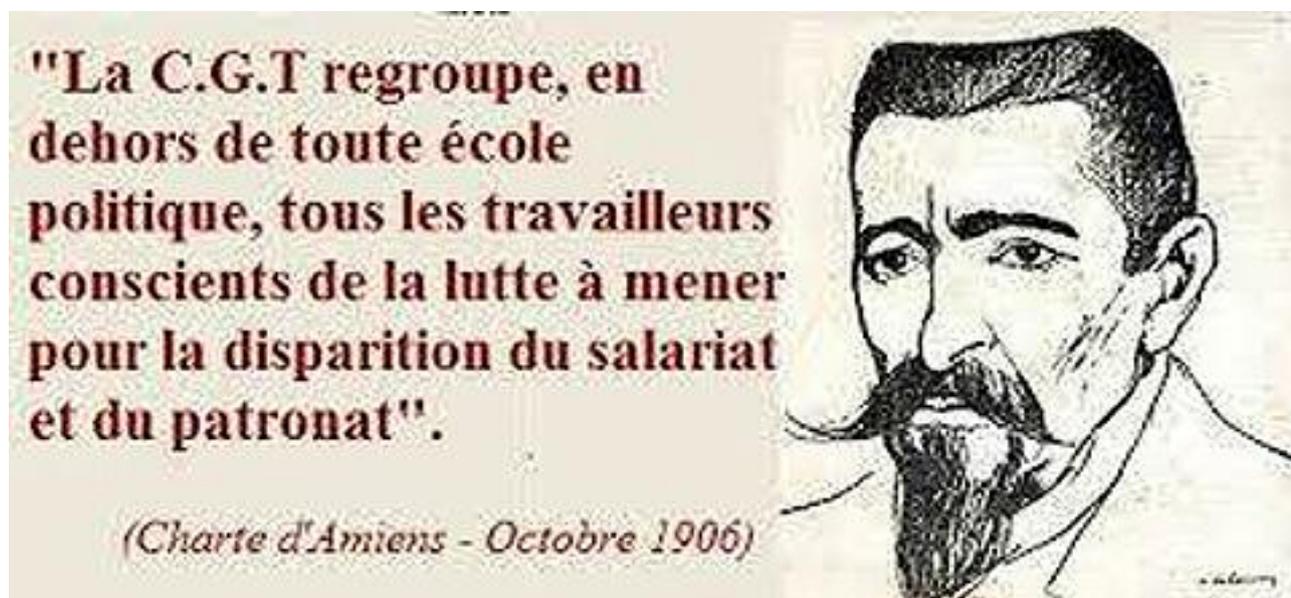
❑ Malgré toutes les attaques qu'ils subissent, le syndicalisme libre fidèle à la *Charte d'Amiens* et la classe ouvrière, s'ils sont abattus ne sont pas battus.

❑ Reste à convaincre toute une frange de salariés, ceux qui en fait *n'ont pas la science de leur malheur* ; qui sont en attente de tout et ne s'engagent dans rien mais qui comptent sur les syndicats pour mener les luttes nécessaires et obtenir des garanties collectives et individuelles. Elle est là, la différence fondamentale entre le syndicalisme Français et les autres : les acquis le sont pour tous, syndiqués ou non !

❑ Restent à convaincre aussi tous ceux qui pour une foule de mauvaises raisons contribuent à répandre une forme d'antisindicalisme autour d'eux. Raisons qui n'ont plus lieu d'être d'ailleurs dès que cela commence à mal se passer pour eux dans leurs entreprises... Reste donc à convaincre les éternels siffleurs de tribune, les toujours mécontents des joueurs ou de l'arbitre...alors qu'eux ne vont jamais sur le terrain.

❑ Pourtant le moment viendra où ils devront y venir, ne désespérons pas... Camus disait la grandeur de l'homme est dans sa décision d'être plus fort que sa condition, alors espérons.

Jean-Vincent Boudou



---

# Syndicalisme et islamisme en Égypte

Par Élisabeth Longuenesse

Colloque « *Le monde musulman dans les changements internationaux* »

Le Caire, CNRSC, 11-12-13 mai 1996



□ L'objectif des lignes qui suit est très modeste. Il s'agira principalement d'une lecture de deux ouvrages de **Gamal al-Bannâ**, dont je chercherai à dégager ce qui constitue à la fois les principales lignes directrices et l'originalité de la conception du syndicalisme qu'il propose, comme fondant le syndicalisme islamique. Compte-tenu de l'influence du courant islamique dans les syndicats professionnels, une attention particulière est portée à la traduction de cette conception dans le cas particulier de ces syndicats.

□ Étant donnée l'ancienneté et l'importance historique du syndicalisme chrétien, il m'a semblé qu'une comparaison s'imposait, et j'essaye d'en proposer une esquisse.

## **Le syndicalisme islamique selon G. al-Bannâ**

□ Dans son ouvrage « *L'islam et le syndicalisme* », texte préparatoire au congrès fondateur de la Fédération islamique mondiale du Travail, tenu en juin 1981, **G. al-Bannâ** expose les fondements philosophiques et historiques d'un nouveau type de syndicalisme, dépassant les impasses du syndicalisme qu'il qualifie de traditionnel (tel qu'il s'est historiquement développé à partir des pays occidentaux), et mieux adapté au génie de la société arabomusulmane.

□ Critiquant la pensée islamique contemporaine pour son ignorance des questions du travail, ou même sa diabolisation du mouvement syndical, qui a laissé le champ libre aux communistes, il s'attache à montrer en quoi le syndicalisme se fonde en réalité sur des valeurs que l'islam encourage, valeurs de solidarité, de défense des faibles, etc.

□ Mieux, il enracine l'idée du syndicalisme dans l'histoire de l'Islam et des sociétés musulmanes, en rappelant les pratiques des corporations de métiers de la période classique et leur relation avec l'État ! : un long rappel historique lui permet d'affirmer que

- la société islamique acceptait l'existence de regroupements sur la base du métier (*al-mihna*)
- l'État islamique les reconnaissait et s'appuyait sur elles
- à côté de la défense des intérêts de ses membres, ces organisations avaient le souci de leur lien avec la société et de la qualité du travail.

□ Il en conclue que, malgré les transformations dans les relations de production (*al-'ilâqât al-intâjiya*), les organisations ouvrières modernes dans le monde musulman devraient se référer à cet héritage !; celui-ci enseigne l'importance des valeurs morales, solidarité, valeur du travail, idéal de justice, de coopération et d'honnêteté qu'il propose de réintroduire dans un syndicalisme plus authentique.

□ En effet, si les acquis du syndicalisme traditionnel sont réels, il n'en a pas moins des limites importantes, du fait qu'il lui manque un « *critère objectif* » sur lequel fonder sa mission, qui permettrait de dépasser la subjectivité et l'égoïsme sectoriel (*fi'awî*), et de réunir sur un objectif commun les différents groupes sociaux, et surtout les différentes catégories de producteurs, ouvriers ou patrons.

### **Le syndicalisme islamique a donc un double objectif**

- celui d'introduire une dimension d'authenticité dans le syndicalisme des pays arabomusulmans! : jusqu'à présent, le modèle syndical dominant est celui qui a été importé de l'occident, en oubliant la nécessité de l'adapter à la société ! ; or comment représenter véritablement les ouvriers en négligeant leur caractéristique la plus importante, ce qui fait leur fierté c'est-à-dire l'islam. (citer, p. 102)
- celui de lui donner une dimension nouvelle, plus haute, dépassant la dimension strictement matérielle qui est celle du syndicalisme traditionnel et qui se limite à la défense des intérêts matériels des ouvriers.

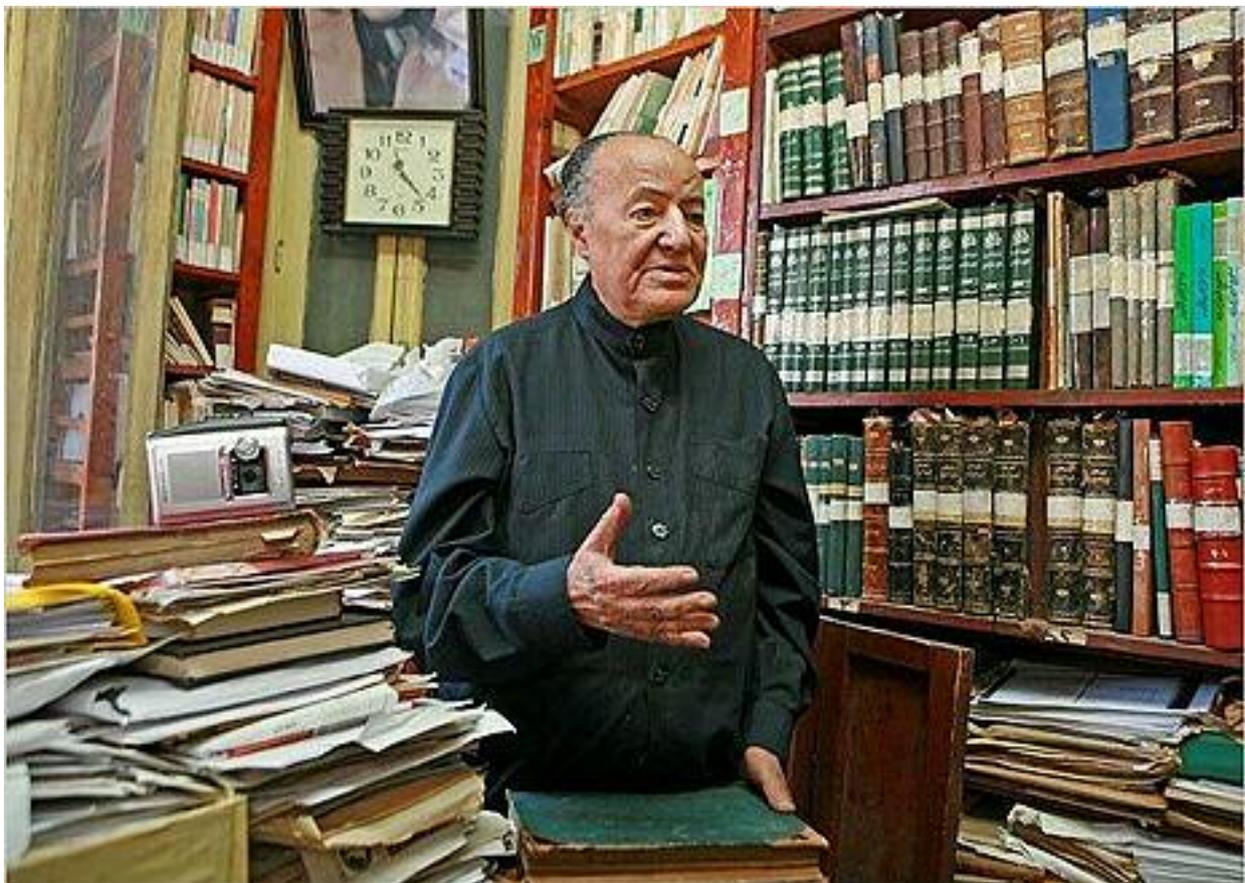
### **Ainsi le syndicalisme islamique se définit par trois caractéristiques essentielles (p.105sv.) ! :**

- il est partie prenante d'une mission (*da'wa*) civilisatrice et humaine grandiose, fondée sur des valeurs transcendantes (*qiyam sâmiyya*)
- il s'est donné une place dans la société en trouvant un critère objectif sur lequel fonder ses revendications ! : ce critère objectif, l'idéal de justice (*'adl*) islamique, ni l'État, ni les patrons, ne peuvent le refuser
- il se distingue par sa vision du travail, comme « *mission* » (*risâla*), considérée dans sa dimension sociale et morale, comme fondant des relations, des droits et des devoirs (p. 110).

□ Cette dernière caractéristique est particulièrement soulignée : elle s'oppose à la conception du travail considéré uniquement comme activité méritant rémunération (qui est, selon l'auteur, celle du syndicalisme traditionnel), et défend la valeur du travail bien fait, comme activité enrichissant l'esprit et la personnalité, et en même temps glorification de Dieu. Une telle conception fait du travailleur musulman un travailleur apprécié par les patrons (p. 114), et crée ainsi un terrain d'entente sur lequel ouvriers et patrons se rencontrent, au delà de tout esprit d'hostilité (p. 115).

□ Ainsi, pour **Gamal al-Bannâ**, le syndicalisme islamique s'oppose à la fois à l'exploitation capitaliste, et à l'oppression communiste, au matérialisme (dominant dans le syndicalisme occidental), et au totalitarisme (dominant dans le syndicalisme communiste). Il prend la défense des travailleurs, en se fondant sur l'idéal de justice de l'islam, dans un esprit d'entraide et de valorisation du travail. De ce point de vue, il a valeur universelle.

□ Mais d'un autre point de vue, il est présenté comme une adaptation de l'idée du syndicalisme à la société arabo-musulmane. Admettant d'ailleurs le pluralisme, il n'est pas hostile à la création de syndicats propres aux minorités chrétiennes du monde arabe. Ce qui revient à admettre l'impossibilité d'un syndicalisme universel, du moment que priorité est donnée à l'identité morale et culturelle des ouvriers, contre l'idée d'une communauté d'intérêts des ouvriers, partout dans le monde.



## Syndicalisme islamique et syndicalisme chrétien

❑ Il est difficile de ne pas être tenté par une comparaison avec le syndicalisme chrétien. Cette comparaison me paraît méthodologiquement heuristique. Elle devrait permettre de faire ressortir, au delà des similitudes idéologiques, les différences de contexte historique, et donc d'enjeux, dans les deux cas, de mieux comprendre les éventuelles spécificités du syndicalisme islamique, et peut-être les raisons de ses échecs (en milieu ouvrier) comme de ses succès (en milieu « *professionnel* »), et sa place dans le paysage politico-idéologique du moment.

❑ Le syndicalisme chrétien naît, au début du XX<sup>e</sup> siècle, dans plusieurs pays européens, à côté du syndicalisme « *laïc* », majoritairement révolutionnaire, anarchiste ou marxiste, comme troisième voie, visant à corriger les méfaits du libéralisme, tout en refusant la violence de la lutte des classes. Il se fonde sur la doctrine sociale de l'Église, récemment explicitée par l'encyclique *Rerum Novarum*, promulguée par le pape Pie XIII, et prétend réintroduire une conception chrétienne de la justice et de la charité, fondée sur la collaboration des classes dans le cadre d'un idéal commun. Pour ses fondateurs, l'objectif était de « *réaliser le principe de collaboration pacifique du capital et du travail dans l'entreprise* ». Il plonge ses racines dans le christianisme social, né dans le courant du XIX<sup>e</sup> siècle, en réaction à l'expansion de la misère ouvrière.

❑ Il est remarquable qu'en France, le syndicalisme chrétien recrute d'abord dans les milieux d'employés : le premier syndicat chrétien est le syndicat des employés du commerce et de l'industrie, créé en 1887. Dans l'entre-deux-guerres, il sera particulièrement influent chez les ingénieurs et plus généralement dans le milieu des cadres.

❑ Du point de vue idéologique, les analogies sont grandes. Les deux ont en commun de se fonder sur un idéal de justice transcendant les intérêts matériels, trouvant sa source dans la religion, et permettant de réconcilier les classes sociales. Ils s'opposent violemment au matérialisme « *athée* », à la violence et à la lutte des classes. Sans doute peuvent-ils avoir la même tentation corporatiste, ayant une représentation de la société comme faite de groupes contribuant, ou devant contribuer chacun selon leur position, au bien commun.

❑ Mais le syndicalisme chrétien, entre fascismes et fronts populaires, se radicalise progressivement. Après avoir disparu en Italie et en Allemagne sous le fascisme, il choisit l'unité syndicale et disparaît en tant que tel. En France, il s'enracine progressivement dans le milieu ouvrier et change progressivement de nature. Il sortira renforcé de sa participation à la résistance, qui entraîne un changement profond dans les conceptions ! ; il s'éloigne du modèle professionnel et se réclame de plus en plus de l'anticapitalisme.

❑ L'histoire du syndicalisme musulman n'est évidemment en rien comparable. Si elle est trop récente, pour que l'on puisse disposer du recul nécessaire pour en évaluer la signification historique, du moins peut-on tenter d'analyser les circonstances et le contexte de son apparition afin d'éclairer le discours qu'il tient.

❑ On relèvera d'abord que, dans les faits, le syndicalisme islamique ne s'oppose pas prioritairement au syndicalisme de classe, comme c'était le cas du syndicalisme chrétien, mais plutôt à un syndicalisme de collaboration avec l'État, celui qui, en Égypte, a été mis en place par **Nasser**, et consolidé avec **Sadate** et **Moubarak**, nonobstant la politique proclamée de libéralisation.

❑ D'autre part, la réalité sociale à laquelle il est confronté est très différente de celle de l'Europe capitaliste du début du siècle. La lutte de classe y était une réalité historique incontournable. Les ouvriers avaient intérêt à serrer les rangs, et à présenter un front uni pour tenter de résister à une exploitation particulièrement féroce. Ils devaient se battre pour avoir le droit de jouir d'une part de la richesse qu'ils avaient conscience de produire.

❑ Dans l'Égypte d'aujourd'hui, le phénomène massif est celui d'inégalités sociales intolérables, fondées, non pas tant sur l'exploitation du travail d'une masse de travailleurs par une minorité d'exploiteurs, mais sur la spéculation, la corruption, le détournement des richesses, l'arrivisme, le clientélisme, le mensonge. Le travail ayant perdu son sens, le niveau des rémunérations n'ayant le plus souvent rien à voir avec le niveau de productivité, c'est un double sentiment d'injustice, et de perte de valeurs et de repères qui prédomine dans la population. Il n'est guère surprenant qu'il mette si fort l'accent sur la nécessaire revalorisation du travail, comme sur l'idéal de justice, bien plus que sur la défense des conditions de rémunération et de travail des ouvriers.

❑ Le syndicalisme chrétien a en théorie deux adversaires, se bat sur deux fronts : contre l'égoïsme du patronat, et contre le mouvement ouvrier révolutionnaire. Mais mouvement de cols blancs et de classes moyennes, son ennemi principal, à l'origine, était le mouvement ouvrier. Au contraire, dans le syndicalisme islamique, plus que les patrons, sont mis en accusation les puissants, c'est-à-dire les gouvernants. Plus qu'à un syndicalisme de classe, c'est à un syndicalisme de collaboration avec l'État qu'il s'oppose.

❑ On notera au passage, qu'alors que les syndicats chrétiens se créent dans un contexte de pluralisme syndical, comme organisations concurrentes des autres syndicats existants, le syndicalisme musulman s'affirme comme courant à l'intérieur du syndicalisme en place, du fait du monolithisme syndical qui caractérise les pays arabo-musulmans (comme la majorité des pays du tiers-monde).

☐ Reste la dimension identitaire, fortement affirmée par **Gamâl al-Bannâ**, absente du syndicalisme chrétien.

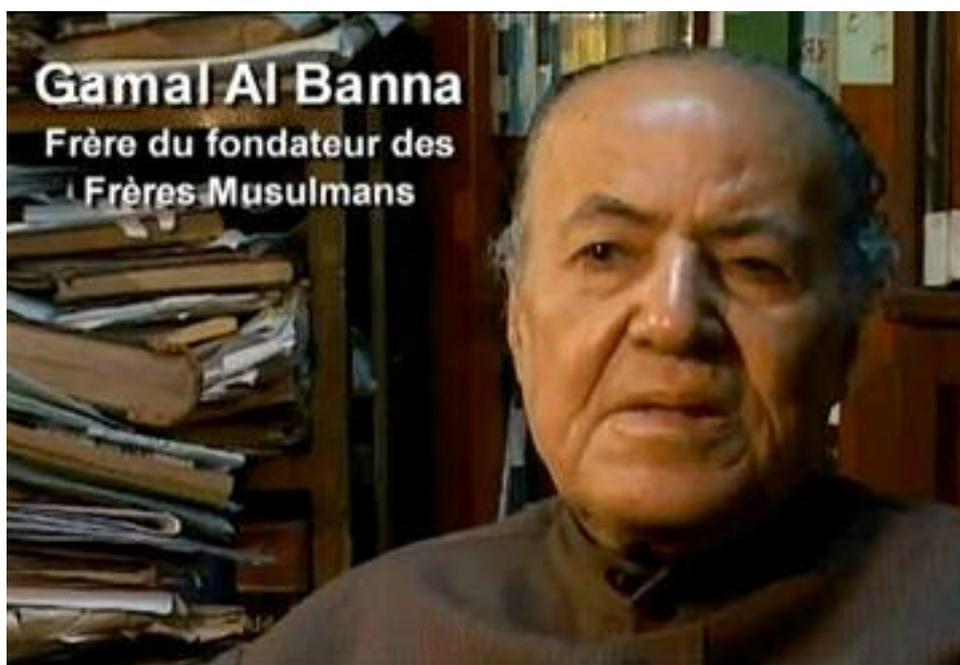
☐ Pour me résumer : l'« *ennemi principal* » du syndicalisme musulman est l'État et le syndicalisme de collaboration et de corruption, et non le syndicalisme de classe et le mouvement ouvrier.

☐ Le projet de collaboration de classe qui leur est commun renvoie à une configuration sociale différente, où les classes ne se positionnent pas de la même manière les unes par rapport aux autres, et par rapport à l'État, et plus encore, ne sont pas les mêmes.

## **G. al-Bannâ et la critique du syndicalisme professionnel égyptien**

☐ Dans un ouvrage plus récent, écrit dans le contexte de la crise croissante entre le pouvoir et les syndicats professionnels, **Gamâl al-Bannâ** propose une analyse critique du syndicalisme professionnel tel qu'il s'est développé et a évolué en Égypte, du point de vue de la conception islamique, telle qu'il l'a exposée entre autres dans l'ouvrage présenté plus haut.

☐ L'intérêt de cette analyse est qu'elle concerne des organisations dont un certain nombre se sont justement donné des directions islamiques, donc sont censés mettre en œuvre un syndicalisme de type nouveau, répondant à l'idéal islamique. Il est évidemment remarquable que ceci se soit produit non pas dans des syndicats ouvriers, mais dans des syndicats de « *classes moyennes* ».



De l'ouvrage, je dégage les quelques points essentiels suivants.

❑ Il pose d'emblée la question de l'identité des « *mihaniyyîn* », et relève que plus que par leur qualification, c'est par leur diplôme qu'ils se définissent, participant ainsi d'une dévalorisation du travail manuel qu'il dénonce, et dont il rend le régime nassérien responsable, malgré tous ses discours. Il reviendra à plusieurs reprises sur cette question, qu'il aborde sous des angles divers, celui de la formation, mais aussi celui de l'unité d'action avec les syndicats ouvriers.

❑ Cependant, la préoccupation centrale de son ouvrage, et dont il affirme qu'elle fonde la mission première des syndicats professionnels, est celle de la dégradation de la pratique et des valeurs professionnelles.

❑ Cette dégradation est causée par trois facteurs : le climat général dans lequel baigne la société égyptienne, de frustration, de corruption, d'opportunisme ! ; la faiblesse des salaires!; la baisse du niveau de formation. Ainsi, les facteurs qui ont permis à l'occident de développer un niveau élevé de conscience professionnelle n'existent pas en Égypte. Mais l'islam peut y remédier bien mieux encore.

❑ D'ailleurs, même pour les problèmes revendicatifs, les relations avec la société, les conditions de la pratique, plusieurs encore que dans le cas des syndicats ouvriers, la voie pour les résoudre est l'Islam, du fait que la tendance naturelle à l'individualisme des professionnels ne les porte guère à l'action collective.

❑ L'Islam, c'est-à-dire la promotion d'une conception islamique du travail, comme valeur en soi, rapprochant de Dieu, et comme indissociable de la science. Les syndicats professionnels, après l'approfondissement de la conscience professionnelle, ont donc une seconde tâche fondamentale, celle de contribuer au développement de la recherche.

**Par rapport à ce qui était dit dans l'ouvrage précédent sur les syndicats ouvriers on relève**

- la disparition de la critique du modèle syndical occidental (et au contraire l'expression d'une certaine admiration, même si elle n'est pas sans réserve, à l'égard de la conscience professionnelle occidentale), et du thème de l'identité nationale
- la marginalisation relative de la dimension de lutte sociale et de solidarité- la critique appuyée de l'individualisme et du sentiment de supériorité des professionnels
- l'insistance redoublée sur la valeur du travail, avec l'introduction du thème de la liaison travail/science.
- Ici, plus encore que dans la conception générale du syndicalisme islamique, on doit comprendre cette centralité de la question de la valeur (morale) du travail et de la conscience professionnelle comme répondant à une situation générale où la

responsabilité de la dégradation du statut social et des conditions de travail des catégories considérées peut difficilement être identifiée, n'étant même pas vraiment le résultat d'une politique clairement définie, mais plutôt de l'absence d'une politique, ou de l'incapacité à concrétiser un projet politique. D'où la tentation de le penser en termes moraux.

□ Cependant, la continuité entre les deux textes est évidente, de même que la cohérence de la pensée, qui privilégie la question du travail, posée en termes éthiques et religieux.

□ Il n'est guère étonnant que ce type de discours ait plus d'emprise dans les catégories éduquées du salariat et de la population active, et particulièrement chez les jeunes diplômés qui souffrent le plus de cette frustration et de cette dévalorisation de leur statut et de leur travail. Là encore, l'originalité d'un tel phénomène doit être relativisée quand on se rappelle l'influence de l'idéologie chrétienne dans les milieux équivalents dans l'entre-deux guerres en Europe.

□ Reste que le contexte social et historique différent et le poids numérique de ces catégories en regard de la marginalité d'un mouvement ouvrier, modifient radicalement les perspectives, de sorte que la question de l'avenir de ce mouvement ne se pose pas du tout dans les mêmes termes.

□ À la différence de ce qui s'est passé pour le syndicalisme chrétien, absorbé dans un grand mouvement syndical à dominante salariée et à coloration anticapitaliste, on peut imaginer que l'on assistera au contraire dans les années qui viennent à la réinvention islamique d'un syndicalisme corporatiste, dégagé de l'emprise de l'État de la période précédente grâce à la religion, mais contribuant toujours à l'encadrement de la société, dans un projet qui participera au processus d'insertion et de dépendance croissante de l'Égypte dans le nouveau système économique mondial.

*É. Longuenesse*

Le Caire, 10 février 1996

Publié avec l'aimable autorisation de l'auteure

---

# L'intérêt général et la subsidiarité doivent figurer dans notre Constitution

Le Monde 9 juin 2021

## Un ex-responsable de la CFDT, toujours fidèle au Droit canon

Inscrire ces deux « *valeurs actions* » dans la Constitution par voie de référendum permettrait de « redonner à l'action collective la confiance perdue en sa force », plaide cet ancien responsable à la CFDT et ex-président de l'Assurance-maladie

□ Qu'il s'agisse des partis politiques, de droite comme de gauche ou des organisations syndicales et associatives, il y a aujourd'hui consensus. Consensus pour considérer que notre pays est fracturé et qu'il y a une défiance croissante de nos concitoyens à l'égard des responsables, des gouvernants et des institutions. Les Français auraient décidé de s'organiser en petits îlots distincts. À coups de « *il n'y a qu'à* » ou « *il faut qu'on* », peu de propositions prospectives et réelles émergent. Les décisions des différents gouvernements et organisations, syndicales ou patronales, ont peu de prise sur la réalité et ne déclenchent pas plus de dynamiques sociales que d'enthousiasme. La remobilisation du pays autour des « *valeurs actions* » républicaines, humanistes et démocratiques est urgente !

□ Une valeur action est une ambition, un état d'esprit, une grille d'analyse des mesures proposées et des actes réalisés, qu'il s'agisse de ceux des partis politiques, des élus ou des acteurs sociaux. La période actuelle doit voir émerger deux valeurs actions comme ciment de la société : l'intérêt général et la subsidiarité. Couramment, l'expression « *intérêt général* » désigne les intérêts, valeurs et objectifs partagés par l'ensemble des membres d'une société et qui procurent le bien-être. Une forme d'utilitarisme moderne qui recherche « *le plus grand bonheur du plus grand nombre* », selon la formule des deux philosophes britanniques Jeremy Bentham (1748-1832) et Joseph Priestley (1733-1804).



□ En France, l'intérêt général est une notion floue qui n'est pas un engagement constitutionnel. L'on entretient savamment une ambiguïté entre services publics, mission de service public et intérêt général. Le service public est un moyen, ce n'est pas une référence universelle. Lorsque, par exemple, l'un préconise de diminuer les prélèvements obligatoires, l'autre de limiter l'endettement à X % du PIB, et le troisième de diminuer le nombre de fonctionnaires, la seule question qui vaille d'être posée demeure : en quoi ces mesures contribuent-elles à l'intérêt général ?

□ La recherche par les financiers de la rentabilité maximale du capital les a conduits à vampiriser l'économie de marché et à mettre les entreprises sous tutelle. En quoi la recherche d'un rendement à deux chiffres du capital contribue-t-elle à l'intérêt général ? Idem lorsque l'on organise des grèves catégorielles minoritaires pour bloquer des services indispensables : là aussi, où est la dimension d'intérêt général qui peut les justifier ? Donner une définition claire, opérationnelle, ambitieuse, de l'intérêt général et l'inscrire dans la Constitution, c'est donner une clé de lecture et d'analyse de toutes les décisions, publiques ou privées, ayant un impact sur le vivre-ensemble. Cela touche plus particulièrement l'éducation, la sécurité, les domaines de l'économie et du social. L'intérêt général doit figurer dans notre Constitution.

□ La deuxième valeur action qui doit trouver sa place dans notre Constitution est la subsidiarité. La France n'est pas et ne sera pas une république fédérale. En dépit des réformes de décentralisation et des velléités de déconcentration à géométrie variable, les pratiques et mentalités, dans la prise de décision ou le déploiement des actions, ont peu changé. Des responsables locaux à tous les acteurs de la société civile, la frustration à ce sujet demeure. Tous demandent plus de pouvoir de décision et d'action, moins de bureaucratie tatillonne. En même temps, force est de constater qu'il y a de plus en plus de demandes de recours à l'État, souvent légitimes au regard des risques juridiques, du manque de moyens ou de compétences. Les citoyens, eux, veulent plus de proximité et de compréhension de leurs réalités quotidiennes. Ils assignent à l'État central, et bien sûr au président de la République en exercice, la responsabilité de trouver des solutions et de prendre des décisions.

## **Une volonté politique sans faille**

□ Plus préoccupant encore, toutes les décisions ou mesures différenciées ayant pour but avoué de prendre en compte les spécificités territoriales ou sociales sont immédiatement dénoncées comme une atteinte grave à l'égalité. Tout se passe comme si, au fil des années, par facilité ou par paresse intellectuelle, l'égalité était devenue synonyme d'uniformité. La subsidiarité consiste, en matière de politique sociale, économique et administrative, à donner la responsabilité à l'entité la plus compétente et au niveau le plus

## L'intérêt général et la subsidiarité doivent figurer dans notre Constitution

---

proche de ceux qui sont concernés. Il s'agit non seulement de prendre en compte des différences, mais également de rendre effectives et opérationnelles les décisions prises.

☐ Créer les conditions menant à la prise de responsabilité et à l'action du plus grand nombre de citoyens et d'acteurs de la société est la source d'une triple efficacité : économique, sociale et environnementale. Concevoir la subsidiarité, mais plus encore l'appliquer dans chaque prise de décision, c'est redonner non seulement confiance à nos concitoyens en la compréhension de leurs intérêts, mais également à nos institutions en leur capacité à agir, bref, c'est redonner à l'action collective la confiance perdue en sa force. Débattre d'une définition de l'intérêt général et de la subsidiarité, l'inscrire par voie de référendum dans notre Constitution, ne sera en aucun cas un chemin paisible tant se sont cristallisées, de tous côtés, les attentes diverses et les déviances.

☐ Une légitimité ainsi qu'une volonté politique sans faille seront nécessaires pour mener à bien un tel chantier. Les prochaines échéances électorales, présidentielle et législatives, sont une occasion qu'il ne faut pas gâcher. Il faudra une méthode de débat visant à mobiliser non seulement les élus des territoires, mais aussi tous les corps intermédiaires et la société civile dans sa diversité. Donner une définition à la valeur de l'intérêt général et au concept de subsidiarité, afin de les inscrire sur le mode référendaire dans la Constitution, est le moyen le plus efficace pour réunifier le pays, lui redonner confiance et le doter d'une ambition collective.

*Jean-Marie Spaeth*



Jean-Marie Spaeth est ancien responsable national à la CFDT, ancien président de la Caisse nationale d'assurance-vieillesse, puis de la Caisse nationale d'assurance-maladie

## Une brochure très utile pour comprendre ce qu'est l'Union européenne et le son fondement : le corporatisme

☐ Jacques Marche de la Fédération du Puy-de-Dôme vient de publier une excellente brochure argumentée sur le corporatisme : *Communauté européenne et corporatisme : aux origines idéologiques de l'Union européenne*.

☐ En la lisant, vous saurez tout ce qui est utile pour comprendre ce qui est en jeu. Pourquoi le corporatisme et le principe de subsidiarité, tout droit sorti du Droit canon sont les deux piliers de la construction de l'Union européenne.

☐ En indiquant d'où cela vient et où cela va, tout l'éclairage nécessaire est donné pour comprendre. C'est vraiment un argumentaire utile à connaître et à faire connaître.

☐ Laissons la parole à Jean Jaurès : « Nous savons que dans l'état du monde et de l'Europe, les nations distinctes et autonomes sont la condition de la liberté humaine et du progrès humain. Tant que le prolétariat international ne sera pas assez organisé pour amener l'Europe à l'état d'unité, l'Europe ne pourra être unifiée que par une sorte de césarisme monstrueux, par un saint-empire capitaliste qui écraserait à la fois les fiertés nationales et els revendications prolétariennes. Nous ne voulons pas d'une domesticité internationale, nous voulons l'Internationale de la liberté, de la justice et du droit ouvrier. »

☐ Tout est dit.

Christian Eyschen

*Communauté européenne et corporatisme : aux origines idéologiques de l'Union européenne* par Jacques Marche. Éditions de la Fédération de la Libre Pensée du Puy-de-Dôme. 76 pages – 10 € (avec frais de port) - Pour la commander : librespenseurs63@orange.fr

---

# L'économie sociale : un nouvel ordre contre l'inégalité ?

□ Il est presque banal aujourd'hui, dans ce monde bouleversé et bouleversant, de parler d'inégalité. Alors, je souhaite soumettre quelques réflexions sur ces inégalités qui sont pour moi devenues un véritable fléau pour notre société et l'Humanité toute entière, et ce, autour de cette grande idée qu'est l'économie sociale.

□ L'inégalité est de toute évidence un sujet de droits de l'Homme... et le monde est encore très loin, même dans nos sociétés dites modernes, d'avoir réalisé l'ensemble des droits fondamentaux de l'Homme. Les hommes dans le besoin, dans la précarité, dans l'exclusion, dans la pauvreté ne sont pas des Hommes libres.

□ Ne serait-ce qu'à ce titre, il y a l'impérieuse obligation de soumettre notre système, notre société, quelles que soient nos opinions, nos croyances, à un questionnement, à un raisonnement, sans tabou, ni crainte de bousculer nos bonnes consciences !

□ Les récentes crises ont eu, me semble t-il, au moins le mérite d'éveiller certaines consciences, et de faire chuter de leur piédestal les grands prêtres du libéralisme financier et voler en éclats leurs certitudes arrogantes ! Le modèle proposé par l'économie sociale peut-il servir d'exemple pour un développement éthique durable ?

□ Je souhaite tout de suite apporter une nuance à l'intitulé de mon travail, en proposant de rajouter un point d'interrogation à la fin de l'intitulé : *L'économie sociale : un nouvel ordre contre l'inégalité ?*

□ Il me semble en effet que nous sommes plus devant un questionnement que d'une affirmation. Vous aurez compris qu'en disant cela je souhaite bien sûr que l'ES constitue vraiment un nouvel ordre contre l'inégalité, mais cette ambition n'apparaît pas tout à fait réalisée aujourd'hui. Mais, comme a si bien dit Henri Desroche, historien et sociologue des années 50 : « *l'utopie n'est une illusion qu'à ceux qui sont hermétiques à ses allusions* » !

## Posons-nous d'abord une première question : l'ES, qui est-elle ?, d'où vient-elle ?

□ Pour tentative de réponse « *plus que très rapide* », un mot sur le contexte et l'histoire : Dans le siècle qui suit la Révolution française, c'est la normalisation bourgeoise thermidorienne, amplifiée par le Consulat et l'Empire. La fameuse *Loi Le Chapelier*, que les livres d'histoire décrivent comme une Loi de liberté, était en fait une loi économiquement

libérale et politiquement répressive, avec une forte empreinte religieuse. Selon le mot de **Jean Jaurès**, cette « *loi terrible* » interdisait toute coalition, tout mouvement populaire. Elle engendra jusqu'en 1864 de multiples « *lois de police* » toutes plus contraignantes et répressives pour le monde du travail, laissant seules admises les sociétés philanthropiques et l'expression sous des formes diverses de la charité.

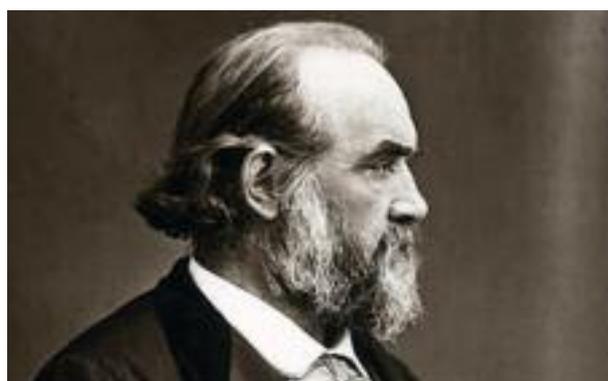
❑ C'est en réaction à cet ordre libéral que vont voir le jour et se développer des initiatives qui constitueront ce qu'on appelle aujourd'hui **ES**. Principalement, les travailleurs, mais aussi des petits artisans, des petits bourgeois ruraux, des petits agriculteurs vont braver les interdictions de l'action collective pour élaborer et mettre en œuvre des réponses pragmatiques aux besoins sociaux et professionnels et porter la revendication de la citoyenneté.

❑ Des groupes vont se constituer dans une fabrique, dans un quartier pour la prise en charge des besoins sociaux élémentaires. Il s'agit d'actions organisées de solidarité entre démunis, en direction des plus fragiles d'entre eux.

❑ Pour exemple, cette « société » qui prend pour nom « *le sou du linceul* » ou il s'agit de fournir un drap pour ne pas voir les corps des voisins ou des compagnons de travail jetés à la fosse. « *...et nous pauvres canuts, sans drap on nous enterre* » dit la chanson lyonnaise... Ces sociétés de secours mutuel témoignent de l'esprit de fraternité qui s'impose dans les classes populaires. Chacun sait son destin lié à celui des autres, chacun a conscience de la précarité des situations. En aidant l'autre, c'est soi-même qu'il garantit.

❑ Pragmatiques et diverses, beaucoup des premières expériences, comme les hommes qui les conduisirent, se réfèrent aux formes diverses de ce qu'on appellera « *le socialisme utopique* »... Premier de ces référents : **Saint Simon**, un homme de l'Ancien-régime converti à l'idée industrielle, exaltant le progrès technique et mêlant l'ingénieur et l'ouvrier pour valoriser une société nouvelle productive, industrielle et laborieuse.

❑ Plus tard, un de ses disciples, **Jean-Baptiste Godin**, célèbre pour ses poêles en fonte, créera une entreprise idéale, modèle d'habitat social et lieu de vie communautaire qui



perdurera jusqu'au milieu du XX<sup>e</sup> siècle. Le logement, la santé, l'hygiène et l'éducation occuperont une place primordiale dans l'organisation sociale. Godin proposera aussi un système mutualiste avancé qui préfigurera les dispositifs ultérieurs d'assurances sociales.

❑ Puis, je citerai volontiers **Pierre-Joseph Proudhon**, considéré comme un des pères de l'anarchisme, connu par sa fameuse formule « *la propriété, c'est le vol !* » qui va exercer une influence considérable sur le mouvement social et politique de son temps en prônant les idées de fédéralisme et de mutuellisme.

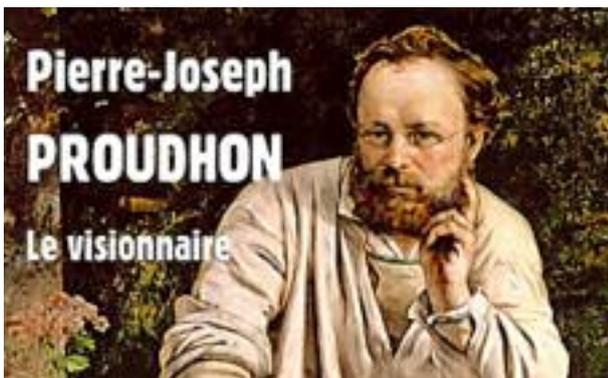
❑ Comment ne pas évoquer aussi l'action de **Léon Bourgeois**, cet homme politique radical de la III<sup>e</sup> République, véritable théoricien du « *solidarisme* » cherchant le lien entre la cohésion sociale et la liberté individuelle, quasi inventeur du concept de la Sécurité sociale...

❑ Enfin, pour être honnête, quelques mots sur l'influence du *Christianisme social*, ce courant « *compassionnel* » issu pour l'essentiel de l'aristocratie et de la grande bourgeoisie, inspirée par une nostalgie d'un idéal de société chrétienne charitable... où les patrons philanthropes avaient compris qu'un haut niveau de rendement s'obtenait plus facilement avec un meilleur traitement social...

❑ Le christianisme social conduira à la création de l'ES dite de patronage, bien éloignée de celle dont je vous parle... Pour autant, je ne saurais affirmer que l'ES n'est pas, dans sa totalité, un « *exemple* » au sens de l'exemplarité d'une organisation sociale, mais par contre elle n'en constitue pas moins un « *modèle* ».

❑ Difficile d'en donner une définition exacte. On pourrait dire : agrégat (donc quelque chose d'un peu figé mais qui traduit une absence de dynamique d'organisation) intégrant associations, coopératives et mutuelles. Ajoutons que le terme **ES** est essentiellement français, encore une exception diront certains, pensant à cette Laïcité qui nous est si chère...

❑ Pour entrer maintenant pleinement dans notre sujet, posons- nous d'abord cette question : *dans quel ordre mondial sommes- nous aujourd'hui ?* La libéralisation des



échanges, intervenue après la Seconde Guerre mondiale, et la gigantesque globalisation qu'elle a entraînée, est, ayons l'honnêteté et le courage de le dire, à l'origine du progrès social et économique de nombreux pays, progrès lui-même nourri, dans un processus itératif, par les formidables avancées des sciences et des technologies. Cela s'est traduit par l'élévation des niveaux de vie, l'accès aux soins de santé, l'allongement de la durée de vie, l'accès à la formation, l'information, la culture.

❑ Mais ces progrès incontestables n'ont pas bénéficié à tout le monde, le partage n'étant pas une valeur libérale... une seule référence chiffrée peut suffire à éclairer la situation actuelle : la fortune des 225 personnes les plus riches dans le monde est égale au revenu de 2.5 milliards d'êtres humains.

❑ Malgré le progrès économique, les inégalités n'ont cessé de se creuser et les crises économiques financières, crises de système ne l'oublions pas, ne feront qu'accentuer cette tendance insupportable au creusement des inégalités, avec la montée du chômage, de la précarité, de la pauvreté et maintenant de l'accès aux ressources vitales.

❑ Dans le même temps, nous assistons depuis ces dernières décennies à un affaiblissement, sinon une régression de l'idéal humaniste et démocratique, promu par la pensée philosophique du XVIII<sup>e</sup> siècle, le *Siècle des Lumières* et cela sous l'effet de la conjugaison de multiples facteurs :

- La domination du marché et de la pensée néo-libérale qui l'accompagne et la soutient,
- Le développement du consumérisme, qui est son corollaire, au détriment du sentiment citoyen et de l'intérêt général.



- La montée en puissance d'une démocratie d'opinion en lieu et place de la démocratie réelle, conséquence, à mon humble avis, de la sur-médiatisation de la crise de confiance qui s'est développée entre les citoyens et les organisations institutionnelles, au fur et à mesure du creusement des inégalités et de l'impuissance des pouvoirs publics à endiguer les crises, et ce quelle que soit la nature ou la couleur du régime politique en place.
- Je pense également que nous pouvons rajouter, car ce n'est pas neutre, la montée des intégrismes religieux, et là je mets absolument toutes les religions sans exception, le développement de l'intolérance entre les peuples et les atteintes de plus en plus grandes aux droits de l'Homme.

❑ Nous sommes bien maintenant dans notre sujet : Là où les modèles économiques utilisés jusqu'ici ont finalement échoués dans la réduction des inégalités, parce que dominés par la dictature de l'argent, des actionnaires et/ou des idéologies, le modèle proposé par l'ES peut-il réussir ?

**Je propose de traiter cette question en trois plans :**

- **oui**, l'**ES** est conceptuellement armée pour lutter contre les inégalités, parce qu'elle est fondamentalement vouée à l'Homme
- **mais l'ES** est confrontée aux évolutions sociétales, qui affaiblissent son action et contraignent ses ambitions
- **non**, l'**ES** ne doit pas céder au chant des sirènes et renier ses fondamentaux, et ce n'est qu'à cette condition qu'elle peut espérer constituer un nouvel ordre.

❑ L'économie sociale étant par nature vouée à l'Homme, elle est par destination dédiée à la réduction des inégalités, donc les entreprises et les organisations de l'**ES** appuient leur action sur un socle de valeurs qui constituent leur carte d'identité et leur raison d'être : sociétés de personnes, elles sont tout d'abord dans une dimension humaine et non dans une dimension financière, comme le sont les sociétés de capitaux.

❑ Sociétés de personnes, elles fonctionnent selon les principes démocratiques et ont pour finalités la solidarité, l'intérêt collectif, mais aussi la responsabilité, celle de l'individu, vis-à-vis de lui-même comme vis-à-vis de la société.

❑ Ces valeurs, ces raisons d'être, ces finalités, les entreprises de l'**ES** les érigent en règles statutaires qui définissent tant leur objet social que leurs modes de fonctionnement, coopératif, mutualiste ou associatif. Elles s'engagent ainsi, par leur action et leur effet redistributif, à apporter des réponses aux besoins sociaux des individus, en particulier les plus démunis, dans une approche solidaire et démocratique, où l'action charitable et la compassion sont exclues, en alternative à l'économie marchande qui privilégie la maximisation du profit individuel.

□ L'ES est donc fondamentalement une économie d'intérêt collectif, qui ambitionne de contribuer à la construction d'un modèle de société responsable, garante de la cohésion sociale. Cela ne veut pas dire, bien sûr, qu'elle doit brider la liberté individuelle et l'initiative privée, mais c'est l'intérêt général qui doit primer.

□ Pour autant, l'ES est confrontée à des évolutions sociétales qui affaiblissent son action et limitent ses ambitions : je pense qu'on peut y voir 5 raisons :

1/le poids d'un environnement économique, dominé par les règles du marché et de la concurrence, qui conduit, malgré elles, les entreprises de l'ES sur le terrain de la banalisation,

2/cette tendance est renforcée par l'application de normes et de règles créées pour réguler l'activité des sociétés de capitaux : la concurrence, la solvabilité, les ratios prudentiels, les normes comptables,

3/l'importance prise dans la gouvernance par une technocratie professionnelle, au détriment du pouvoir politique et du contrôle démocratique, a souvent dévié de leurs finalités premières certaines entreprises de l'ES, notamment dans l'activité bancaire et assurantielle. La crise financière actuelle, car, mes amis, elle n'est pas terminée malgré ce qu'on vous raconte) n'a du reste pas épargné celles qui en ont renié les valeurs et principes fondamentaux et qui se sont aventurées sur le chemin de l'argent gagné facilement et la spéculation.

4/plus globalement, le contexte de marchandisation excessive, de financiarisation à outrance et de recherche du profit maximum ne facilite pas la tâche des entreprises de l'ES, quoique depuis la crise, on a semblé prendre conscience des vertus des entreprises d'intérêt collectif ...

5/enfin, la logique de marché et de compétition économique, dont il convient de ne pas nier, une fois encore, les aspects positifs dans le progrès économique, a généré une société d'hyper consommation qui a modifié les comportements. Les sociétaires des organisations de l'ES et les bénéficiaires de leurs activités sont en effet devenus de plus en plus consommateurs et de moins en moins adhérents, et encore moins militants ! Cette évolution a bien entendu entraîné des conséquences sur la vie démocratique des entreprises de l'ES tandis que la crise du militantisme, tant redoutée il y a quelques années, est devenue aujourd'hui une vraie et triste réalité !

## **Quelles sont les conditions pour que l'ES puisse constituer un nouvel ordre contre l'inégalité ?**

□ J'ai envie de dire que celles-ci apparaissent finalement fort simples : L'ES doit tout d'abord se rappeler en permanence sa raison d'être et ses finalités premières, tout simplement croire à ce qu'elle est et à ce qu'elle fait, ( mais en est-elle capable ?) Afin d'éviter les dérives auxquelles les techniques gestionnaires peuvent conduire. Ses fondamentaux

doivent être au cœur des stratégies de développement, des projets d'entreprise et des sessions de formation des personnels, avant même les ambitions de conquête de parts de marché et de rentabilité financière.

❑ Les entreprises qui la composent doivent refuser la banalisation et rester distinctes dans leur mode de fonctionnement et leur service rendu à l'individu et à la société. En France, on ne connaît plus vraiment la différence entre une banque coopérative et une banque commerciale privée, entre une mutuelle et une assurance, et le sociétaire a un pouvoir devenu quasi égal à zéro !

❑ Elles doivent rester des structures de proximité pour être au plus près des besoins des personnes et être attentives aux effets négatifs des concentrations qui les éloignent des préoccupations de terrain.

❑ L'**ES** doit mieux faire connaître sa différence et mieux rechercher l'adhésion des citoyens, ainsi qu'une vraie reconnaissance auprès des pouvoirs publics et des institutions. Le contexte de crise d'aujourd'hui constitue une réelle opportunité pour informer et communiquer.

❑ Elle doit aussi faire la démonstration qu'en conciliant l'économie avec les valeurs universelles de solidarité et de démocratie, elles ont une utilité sociale supérieure à celle des sociétés de capitaux, ainsi qu'il ressort des différentes études menées à ce sujet.

❑ Cela est certes difficile, (mais certainement pas impossible !) dans un environnement économique dominé par l'argent et la recherche du profit, mais c'est la condition indispensable pour atteindre l'objectif, pour faire de l'**ES** une perspective, une réalité :

- Au service des politiques sociales et de l'emploi, dans une visée de prise en charge et d'accompagnement des groupes sociaux les plus défavorisés ou marginalisés,
- Au service du développement local par l'essor d'activités territorialisées,



- Au service d'une redéfinition de la protection sociale solidaire
- Au service d'un mode de développement socioéconomique plus démocratique et lui aussi solidaire, sans logique concurrentielle
- Au service plus généralement de l'humanisation et de la socialisation de l'économie...

Les défis lancés aux entreprises de l'ES me paraissent donc très clairement ceux de :

- La gouvernance et du contrôle démocratique
- La relation de proximité sur le terrain
- L'éthique et les pratiques de management.

☐ C'est en cela que, si elles sont des entreprises au sens de l'économie du terme, elles sont surtout les représentantes d'un mouvement d'idées, porteuses de valeurs universelles tournées vers l'être humain. En relevant ces défis, et en apportant les bonnes réponses à ces questions, l'ES peut donc avoir l'ambition de constituer un nouvel ordre contre l'inégalité. Car il ne s'agit pas tant de faire opposition à une économie capitaliste dont on mesure les dégâts qu'elle engendre sur les femmes et les hommes, sur la planète, mais bien d'apporter des réponses mesurables à l'urgence et à l'alternative.

☐ La tâche sera évidemment dure, parce que la crise que le monde traverse n'est pas une simple crise technique, ce n'est pas non plus la crise du capitalisme financier, il s'en remettra.

☐ **Observons** avec quelle facilité il a su faire prendre en charge ses pertes par la collectivité ! La crise est avant tout une crise éthique, révélatrice d'une crise profonde de société, au sein de laquelle une grande partie des individus a perdu ses points de repères, une société qui ne sait pas répartir équitablement les richesses, une société où domine l'esprit de lucre...

☐ **Peut-être** y a-t-il une lueur d'espoir et quelque signe symbolique à voir dans l'attribution du prix Nobel d'économie à madame **Elinor Ostrom**, tenante de l'action collective dans la gestion des biens publics ?

☐ **En tout état de cause**, l'accroissement des inégalités dans le monde impose de militer avec conviction et avec discernement en faveur d'une économie « *d'intérêt collectif* », d'une économie sociale...

☐ Saint-Just a dit un jour que « *le bonheur était une idée neuve en Europe* », eh bien, disons maintenant, « *l'économie sociale est une idée moderne pour le monde* » ! Pour revenir à ma citation du début, c'est probablement une utopie, mais nous savons qu'il n'est pas de grande avancée sociétale qui n'ait été au préalable une utopie !

Nous avons réfléchi sur les questions : l'ES qui est-elle, d'où vient-elle ?...

❑ Compte tenu des valeurs d'égalité, de dignité, de démocratie et de liberté, que nous défendons, ne sommes-nous pas légitimes à poser cette dernière question, concernant l'ES : où voulons nous qu'elle aille ?

❑ De délégation interministérielle en secrétariat d'État, ballottée entre les plans qui se succèdent, l'ES n'a qu'à de très rares et brèves occasions été considérée pour ce qu'elle est. Son tort est sans doute de reposer sur des valeurs et de mettre en œuvre des pratiques différentes, voire antagonistes de celles du modèle dominant. Faute d'accepter ou de savoir, ou les deux en même temps, lui reconnaître sa différence, les gouvernements qui se succèdent préfèrent à des degrés variables (c'est en fait la seule chose qui les différencie) ne retenir d'elle que sa capacité, réelle voire supérieure, à créer des emplois et contribuer à la cohésion sociale.

❑ Notre gouvernement, comme le précédent, avait fait le constat que le secteur de l'ES s'avérait être un amortisseur de la crise. Un rapport (mission parlementaire confiée au député Francis Vercamer) d'ailleurs, « découvre » l'ES et l'intérêt de la développer, mais selon lui, en la rapprochant quand même de l'économie classique tout en conservant des valeurs, comme celle de ne pas considérer l'Homme comme une variable d'ajustement mais comme un capital de l'entreprise !



□ Ou encore celle de donner, je cite « *une image de la société plus rassurante, moins mercantile, moins spéculative, de donner du sens à notre économie...* » Que deviendra ce rapport ? Pourquoi s'obstiner ainsi à considérer, et encore dans le meilleur des cas, l'**ES** comme « *la Croix rouge de l'économie en crise* » ! Pour ma part, je pense qu'une économie fondée sur le respect d'une éthique aux antipodes de la logique capitaliste ou néolibérale est possible. Cette économie alternative se nomme, entre autres, économie sociale ou économie solidaire ! Partout dans le monde, elle pourra se mettre au service d'hommes et de femmes qui cherchent des réponses, souvent pratiques et rapides, aux difficultés quotidiennes qu'ils rencontrent : nourriture, logement, santé, précarité, emploi... cette économie-là ne vise pas le profit mais bien le développement des individus et de la collectivité.

□ Il est indispensable de rompre avec cette illusion selon laquelle l'économie de marché est seule susceptible d'améliorer les conditions de vie des habitants de la planète. Les 25 dernières années prouvent suffisamment le contraire pour que nul ne puisse nier que : « *le marché n'est pas la solution, mais bien le problème* ».

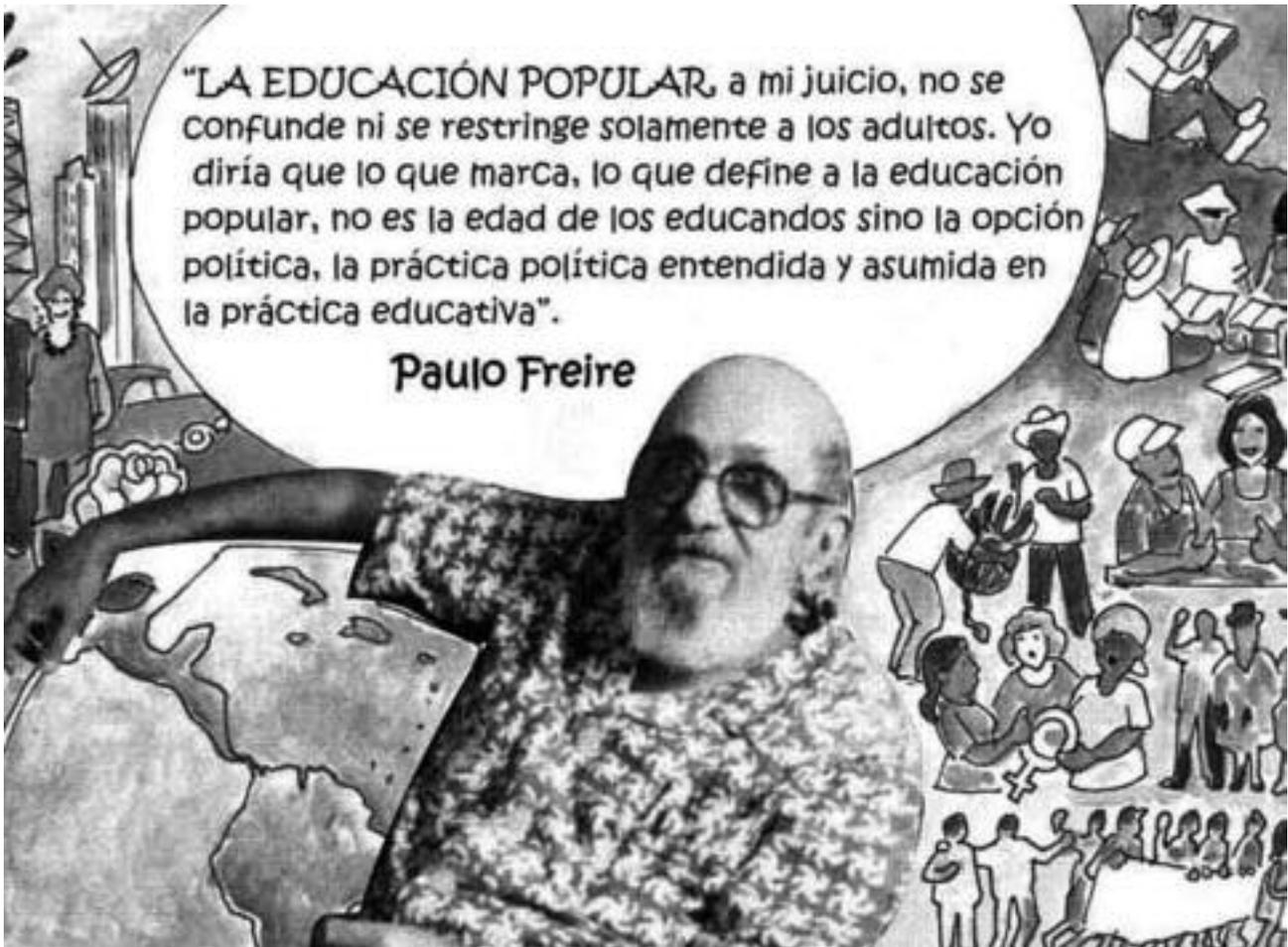
□ L'**ES** ne doit pas se limiter à l'insertion des personnes exclues, précarisées. Elle doit aussi aider à redonner une chance à toute la population abandonnée par le système économique classique.

□ L'**ES** n'est pas seulement un moyen efficace pour occuper des terrains économiques délaissés par les entreprises ou PME classiques. Ce n'est pas non plus seulement un moyen efficace de remplacement des Pouvoirs Publics dans les domaines où ils se désengagent.

□ L'**ES** doit devenir une économie innovante et en mouvement, s'intéressant à tous les domaines d'activités dès lors qu'il s'agit de pouvoir mieux lutter contre l'exclusion sociale.

□ Le seul réel besoin n'est-il pas de constituer une société faite d'hommes suffisamment solidaires plutôt que de bâtir au fil du temps une société où l'oligarchie serait triomphante ? L'heure n'est-elle pas venue de rassembler toutes les convictions individuelles et collectives opposées à certains poncifs de notre système économique qui ne reconnaît que le profit à tout crin et à tout prix ? Le seul véritable réalisme économique n'est-il pas celui de bâtir une économie au service des hommes et non pas au bénéfice d'une poignée d'entre eux ?

□ Alors, faut-il terminer mon titre avec un point d'affirmation ou un point d'interrogation ? J'ai certes un avis tranché sur cette question, mais je sais que nous sommes sans doute à un moment crucial de l'histoire de nos sociétés où les exigences mercantiles d'employabilité, de flexibilité, d'adaptabilité et de rentabilité ont atteint leurs limites, ...  
... Un moment crucial où le monde, soumis à une concurrence de plus en plus exacerbée



ne survivra qu'avec les hommes et des femmes responsabilisés, respectés en tant qu'êtres humains et en tant que citoyens, auteurs et acteurs de leur vie individuelle et collective.

□ Alors ne manquons pas de conviction et tout laïc que je sois, je reprendrai volontiers en conclusion cette phrase de Paulo Freire (presque un homonyme !), militant de la *Théologie de la Libération* : « *l'Homme peut changer le monde, quand il croit que le monde peut être changé et qu'il peut être changé par lui* ».

*Jean-Claude Frey*

## Pierre Monatte, dit Lemont Pierre

Né le 15 janvier 1881 à Montet (Haute Loire)  
mort le 27 juin 1960 à Paris à l'âge de 89 ans.

❑ Correcteur d'imprimerie durant 48 ans, militant syndicaliste révolutionnaire, membre du Comité Confédéral de la CGT, fondateur en 1909 de la « *Vie Ouvrière* » et en 1925 de « *La Révolution prolétarienne* », bimensuel syndicaliste communiste, militant de toute une vie. Il a mis toute sa passion, son talent au compte de la lutte des classes, de l'internationalisme, de l'émancipation sociale et politique des travailleurs ne pouvant compter que sur eux-mêmes.

❑ Son engagement précoce et tout son parcours sont pour le moins exemplaires. Ses combats, ses choix, ne craignant pas s'il le fallait être minoritaire comme, par exemple, contre l'*Union sacrée* pour la Première guerre mondiale impérialiste. Ces éléments gardent toute leur force aujourd'hui en 2021. L'expérience de la longue vie de **Pierre Monatte** qui a traversé trois scissions syndicales, deux guerres et s'est rapproché, avec le journaliste **Alfred Rosmer**, des socialistes russes puis lié avec **Trotsky** en lien avec le combat pour l'arrêt de la guerre et le soutien à la **Révolution russe d'octobre 1917**, puis la dénonciation de la bureaucratisation ultérieure à partir de 1924, mérite bien que jeunes et moins jeunes nous la revisitions, nous en ré appropriions les leçons.



## Jeunesse, Conscience politique et Premiers engagements

□ Né à Montet, Haute-Loire d'une mère dentellière et d'un père maréchal-ferrant-forgeron. Pierre Monatte entre comme boursier au collège de Brioude. À 15 ans, il adhère aux Jeunesses Socialistes de Clermont-Ferrand. À 17 ans, il collabore au « *Tocsin populaire du Berry et de l'Auvergne* » de Tendance Blanquiste. Il confiera bien plus tard avoir été marqué par la lecture des *Misérables* vers 13/14 ans, lecture qui l'aurait orienté vers le socialisme.

□ Suite au baccalauréat il devient Répétiteur de Collège dans l'académie du Nord, successivement à Dunkerque en mai 1890, à Abbeville, au Quesnoy en 1901, à Condé-sur-Escaut en 1902. Il se lie avec le poète Léon Deubel et avec des militants de la Région, surtout avec Charles Delzant militant verrier de Fresnes-sur-Escaut. Pierre Monatte lit des publications anarchistes et fréquente les réunions des groupes anarchistes du Nord.

□ Il démissionne de son emploi de Répétiteur de Collège en 1902 pour venir à Paris. Émile Pouget, membre de la direction confédérale de la CGT, le fait entrer en 1904 au Comité Confédéral National de la CGT comme Représentant de la Bourse du Travail de Bourg-en-Bresse. Cette même année 1904, Pierre Monatte commence son travail de Correcteur d'imprimerie à « *France Soir* » qu'il ne quittera qu'en 1952, pour prendre sa retraite bien méritée, après 48 ans de bons et loyaux services. Il est vrai que ce travail l'affectionne particulièrement et qu'il peut l'utiliser au bénéfice du Syndicat et de ses Revues le cas échéant.

Première Année. — N° 8.

Le Numéro : 5 Centimes

Samedi 18 Juin 1898.

LE

# TOCSIN POPULAIRE

Organe du Parti Ouvrier de la Région du Centre et du Comité Révolutionnaire Central

Paraissant le Samedi

PRINCIPAUX COLLABORATEURS: Vaillant, Jaurès, Millerand, Baudin, Chauvière, Walter, Roussel, Sembat, Viviani, Clovis Hugues, Gérault-Richard, Constant, Thivrier, députés; E. Masurel, Eugène Thébaud, Henri Turot, Degay, Albert Goullé, Pellier, M. Charney, A. Lezère, G. Lupolet, J. Mazolet, E. Tillot, R. Gatineau, E. de la Bally, Léon Thivrier, etc.

### A BONNEMENTS

Trois Mois . . . 1 f. 25 c. — Six Mois . . . 2 f. 50  
Un An . . . 4 f. 50

### RÉDACTION ET ADMINISTRATION

Rue de la Mine

A COMMENTRY (Allier)

### ANNONCES

Réclames . . . . . la ligne » 1.50  
Annonces . . . . . — » 25

## **Lutte de Classe, le syndicalisme révolutionnaire, 1906 année charnière (Charte d'Amiens)**

□ Durant l'Année 1905 passée dans le Pas-de-Calais, pour remplacer **Benoît Broutchoux** sous le coup d'un mandat d'arrêt, il affermit ses liens avec le monde ouvrier. Sa tâche consiste à assurer la rédaction et la parution de « *L'Action Syndicale de Lens* », organe hebdomadaire du jeune Syndicat des Mineurs du Pas-de-Calais. Le 10 mars 1906 Intervient la grave catastrophe minière à Courrières, l'explosion faisant 1200 morts. Pierre Monatte retourne dans le Pas-de-Calais, à Courrières, pour organiser la grève qui a découlé immédiatement de cette tragédie. Il participe activement aux travaux du Comité de grève et à la rédaction d'articles dans « *Les Temps nouveaux* », journal anarchiste où il traitait des questions syndicales. Il est amené à dire que les 1200 cadavres donnent une leçon cruelle sur l'exemple de la cupidité et de l'inclairvoyance capitaliste et sur la nécessité pour les travailleurs de s'organiser par eux-mêmes en renforçant leur syndicat face aux patrons et en préparant la révolution pour renverser le capitalisme, permettant aux travailleurs d'administrer eux-mêmes leurs affaires.

□ Cette grève exemplaire commencée dès le 14 mars 1906 dure 51 jours, **Georges Clemenceau** ministre de l'intérieur qualifié bientôt de « *briseur de grève* », envoie la troupe. À l'Assemblée nationale, **Jean Jaurès** soutenant la grève, s'insurge contre Clemenceau. Les mineurs obtiennent un repos hebdomadaire.

□ 1906 est aussi l'année où Pierre Monatte est arrêté suite à la manifestation du 1<sup>er</sup> mai. Au congrès CGT d'Amiens d'Octobre 1906 est adoptée une motion préparée par **Victor Griffuelhes** (secrétaire général de la CGT de 1901 à 1909) et **Émile Pouget**, syndicalistes Révolutionnaires, la future *Charte d'Amiens*. Pierre Monatte vote pour cette motion et contre celle antipatriotique d'Yvetot. Il n'intervient pas et donne avec son vote priorité à l'unité ouvrière sur ses propres positions idéologiques.

□ De 1902 à 1906, Pierre Monatte est un anarchiste qui fait du syndicalisme par souci d'unité ouvrière, il ne fait pas une publicité excessive de son anarchisme. Le congrès d'Amiens d'octobre 1906 et son interprétation constituent un premier jalon dans l'évolution de Monatte qui devient syndicaliste avant tout et anarchiste par ailleurs. Le **Congrès international d'Amsterdam** en août 1907 est l'occasion pour lui d'explorer pleinement sa conception du syndicalisme révolutionnaire qui possède sa structure, ses moyens d'action spécifiques sous forme de l'action directe.

□ Le syndicalisme se suffit à lui-même proclame le congrès d'Amiens de 1906. Cette parole n'a pas toujours été bien comprise, même des anarchistes. Que signifie-t-elle

cependant que la classe ouvrière devenue majeure entend bien se suffire à elle-même et ne plus se reposer sur personne du soin de son émancipation (...). Dans ce discours, **Pierre Monatte** tient à se rattacher à la tradition des militants de la I<sup>ère</sup> Internationale et de **Fernand Pelloutier** (ayant été secrétaire de la **Fédération des Bourses du Travail** à compter de 1895), militants qui restent toujours ses exemples. En 1908, pour échapper au mandat d'arrêt lancé contre les militants de la CGT au moment de l'affaire de Villeneuve-Saint-Georges, il se rend en Suisse où il séjourne quelques mois sous le pseudonyme de *Louis Baud*. À son retour à Paris, Pierre Monatte travaille à l'imprimerie confédérale de la CGT. Deux journalistes, M. **Leclerc** et **Girod de Fléaux**, le caractérisent fort bien dans leur ouvrage « *Ces messieurs de la CGT* » : « *Il faut vivre dans la fréquentation des plus grands chefs pour connaître Monatte (...). Assistant aux débats du Comité confédéral, consulté par les Secrétaires chaque fois que ceux-ci ont une décision importante à prendre, apprécié par Émile Pouget, écouté par Victor Griffuelhes même, Monatte incarne l'hommage spontanément rendu à une culture et à une instruction supérieure* ». On peut ajouter qu'il met en confiance, est fédérateur, convainquant et audacieux.

## **De la création de « La Vie ouvrière » en 1909 à sa reparation en 1919, suite à son interruption pour cause de guerre de 1914 à 1918**

□ En 1909, Pierre Monatte fonde « *La Vie Ouvrière* » d'après le titre de l'ouvrage de **Fernand Pelloutier**. La décision de publier une nouvelle revue est déjà prise suite à l'échec du quotidien syndicaliste d'Émile Pouget : « *La Révolution* ». Onze membres relevant pour l'essentiel de la direction de la CGT, se déclarent collaborateurs de la nouvelle revue : **V. Griffuelhes, Jouhaux, Yvetot, Merrheim, Picart, Nicollet, Garnery, Delzant, Dumoulin, Dunois, Guillaume**. Ces collaborateurs constituent « *le noyau* » de la nouvelle revue en quelque sorte. Noyau qui conforte une fondation collective comme ce dernier sera systématiquement sollicité en cas de décisions à prendre afin que celles-ci soient collégiales. **Alfred Rosmer**, journaliste et syndicaliste révolutionnaire, camarade et ami de Pierre Monatte intervient directement dans l'aide à la confection de la nouvelle « *VO* », diminutif que l'on emploiera souvent à partir du premier numéro imprimé le 5 octobre 1909.

□ Pierre Monatte confiera, en mai 1914, la responsabilité de la rédaction de « *La VO* » à **Alfred Rosmer** restant quant à lui l'administrateur de la revue. Sachant que Rosmer n'a pas travaillé à « *La VO* » dès ses débuts. « *La VO* » est conçue comme une revue d'action, d'aide aux sections et à la Lutte des classes, avec des articles de fond, des échanges, des débats, des interviews aidant à la réflexion et à l'Organisation. Le souci premier est de garantir l'auto financement de la revue avec un minimum d'abonnements. Ainsi le premier numéro est envoyé aux 5 000 lecteurs de « *La lettre familière* », lecteurs susceptibles de s'abonner à « *La VO* ».

❑ « *La Vie Ouvrière* » est un vecteur de l'organisation, du développement, du rayonnement de la CGT. Mais afin de rendre hommage à ce premier numéro, nous intégrons la lettre de Monatte aux 5 000 lecteurs de « *La lettre familière* » dans sa totalité et dans le corps de la présente contribution plutôt qu'en annexe.

« Que veut être cette revue ? Allez-vous vous demander à la réception de ce premier numéro ».

❑ *La Vie Ouvrière* sera une revue d'action. Une revue d'action ? Parfaitement ; si bizarre que cela puisse sembler. Nous voudrions qu'elle rendît des services aux militants au cours de leurs luttes, qu'elle leur fournisse des matériaux utilisables dans la bataille et dans la propagande et qu'ainsi l'action gagnât en intensité et en ampleur. Nous voudrions qu'elle aidât ceux qui ne sont pas encore parvenus à voir clair dans le milieu économique et politique actuel, en secondant leurs efforts d'investigation.

❑ Nous n'avons ni catéchisme ni sermon à offrir. Nous ne croyons même pas à la toute puissance de l'éducation ; car nous croyons que la véritable éducatrice c'est l'action.

❑ Les camarades qui se sont rencontrés autour de la *Vie Ouvrière* – et en forment le noyau – ne partagent pas toutes les mêmes opinions. Il en est qui appartiennent au **Parti socialiste** et y militent activement ; d'autres consacrent tout leur temps et toute leur activité au mouvement syndical – c'est la majorité – ; d'autres, enfin, sont anarchistes et ne s'en cachent nullement. Mais tous, nous sommes unis sur le terrain syndicaliste révolutionnaire et nous proclamons nettement antiparlementaires. Tous aussi, nous croyons qu'un mouvement est d'autant plus puissant qu'il compte davantage de militants informés, connaissant bien leur milieu et les conditions de leur industrie, au courant des mouvements révolutionnaires étrangers, sachant quelles formes revêt et de quelles forces dispose l'organisation patronale, et... par-dessus tout ardents !

❑ C'est pour ces militants que nous avons fondé la *Vie Ouvrière* et c'est eux qui en rédigeront la plus forte partie, parlant, au fur et à mesure des événements, de ceux auxquels ils auront été mêlés. Ainsi se produira un échange extrêmement profitable de connaissances précises sur chaque région, sur chaque industrie.

❑ Dans ce premier numéro, on lira une étude de **Schmitz**, le secrétaire du Syndicat de la maçonnerie de la Seine, sur la dernière grève des maçons parisiens. Dans le prochain, le commencement d'une grosse monographie sur la grève des Boutonniers de l'Oise par le Comité exécutif des Tabletiers de l'Oise et un article de **H. Normand** sur le Congrès des maîtres-Imprimeurs. Dans les suivants, des études de **Merrheim** sur les sardiniers bretons ; de **Savoie** sur la suppression du travail de nuit dans la boulangerie ; de **P. Marie** sur le

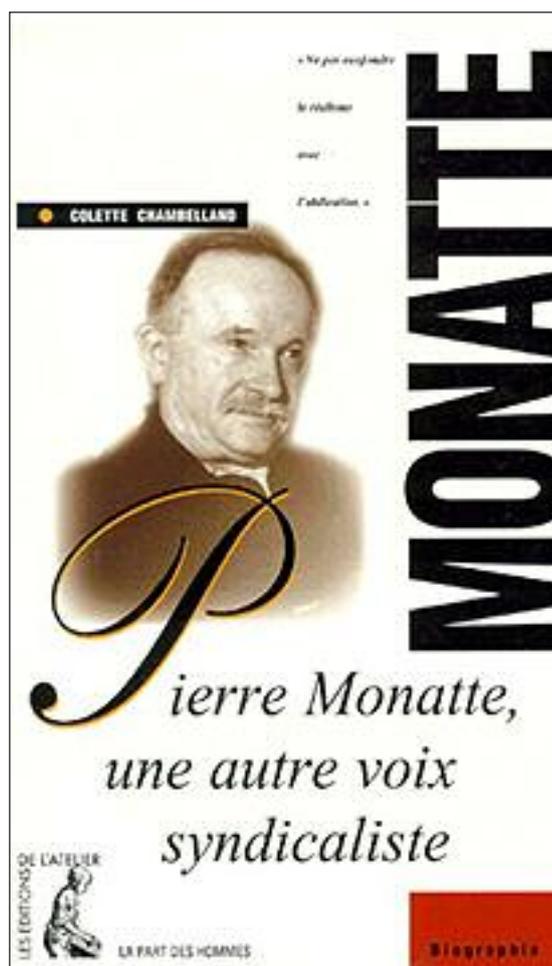
Subventionnisme et les syndicats ; de **G. Yvetot** sur les unions régionales de syndicats ; de **L. Monnier** sur le *lock-out* des verriers de Normandie ; de **Villeroix** sur la grève des chapeliers de la région d'Esperaza ; de **Bled** sur la grève des maraîchers de Seine-et-Oise ; de **Paul Ader** sur le trust du vin ; de **Humbert** sur les grèves de coupeurs en chaussures. à Nancy et le rôle de l'« *United Shoë Machinery* » ; de **G. Dumoulin** sur les Conventions d'Arras ; de **Maraux** sur la grève des typos de 1906 ; de **Ch. Delzant** sur la suppression du travail de nuit dans la verrerie ; de **L. Vignols** sur les Terre-Neuviens, etc.

□ À côté de ces monographies de grèves et de ces études de questions syndicales ou économiques, nous ferons une large place aux questions morales, aux questions d'éducation, d'hygiène, etc.

□ **Picton**, qui est instituteur, parle dans ce numéro des progrès que fait parmi les instituteurs l'idée de l'adaptation de l'enseignement primaire aux besoins de la classe ouvrière. Cette idée nous est chère. Au prochain numéro, **Léon Clément** examinera les essais d'éducation de l'enfance tentés dans les groupes anarchistes, les syndicats, les coopératives. Puis, puis... bien des choses sur ces sujets qui nous sont promises et d'autres qui ne le sont pas catégoriquement encore.

□ Nous nous faisons une joie de publier dans ce premier numéro un récit des événements de Barcelone qu'**Anselmo Lorenzo**, sur la demande de notre ami **James Guillaume**, avait promis d'écrire. Lorenzo, malheureusement, fut par la suite arrêté et emprisonné. Pour remédier à cette lacune, **Cratès** qui déshabillera pour nous les questions diplomatiques et en montrera le corps économique, nous a donné une étude d'un gros intérêt sur les dessous financiers de la guerre au Maroc et nous en donnera une nouvelle pour le prochain numéro sur l'explosion populaire qui répondit à la levée de troupes en Catalogne.





□ Nous publierons, dans les numéros suivants, des articles de Wintsch sur la levée du boycott Vautier qui a mis aux prises, en Suisse, révolutionnaires et réformistes ; de Chr. Cornelissen sur l'orientation générale du syndicalisme ; d'un camarade suédois sur le lock-out de Suède ; de Brupbacher, sur le syndicalisme à Zurich, etc.

□ Nous tâcherons, en somme, de faire de la *Vie Ouvrière* une revue intéressante et vraiment précieuse pour les militants ouvriers. Il faut qu'elle vive ! Il importe pour cela de recueillir 1 000 abonnés. Jamais vous n'y parviendrez, nous ont dit des amis pessimistes : on ne lit pas dans les milieux ouvriers ; ou bien on ne lit que ce qui est bruyant et épicié. Or vous ne serez ni l'un ni l'autre. Puis, c'est une somme : 10 francs par an !

□ Des camarades au courant de la librairie nous ont dit, eux : 10 francs par an, une revue de

64 pages tous les quinze jours ; mais vous êtes fous ! Vous avez donc de l'argent à jeter à la rue ? Nous ne sommes pas optimistes ; nous ne sommes pas fous ; nous n'avons pas d'argent à jeter dans la rue. Et nous savons que nous n'atteindrons jamais qu'un public restreint. Mais ce public de militants, de sympathiques, d'hommes désireux de s'informer viendra sûrement à nous si nous lui présentons une revue sérieusement documentée, vivante, passionnée même.

□ Nous y travaillons à une demi-douzaine de camarades depuis deux mois ; d'autres ne nous ont pas ménagé leur concours occasionnel ; que ceux qui le peuvent se joignent au noyau. Que les autres nous aident dans la mesure de leurs moyens et du temps dont ils disposent. Que chacun s'efforce et la *Vie Ouvrière* reflétera exactement notre vie sociale si tumultueuse, si riche de force et d'espoir ; et la *Vie Ouvrière* atteindra son 1 000<sup>e</sup> abonné, bouclant son budget, ne demandant à chacun pour vivre que le montant de son abonnement.

Pour le « noyau » : Pierre Monatte

106 numéros de « La Vie Ouvrière » ont été édités entre 1909 et 1914.

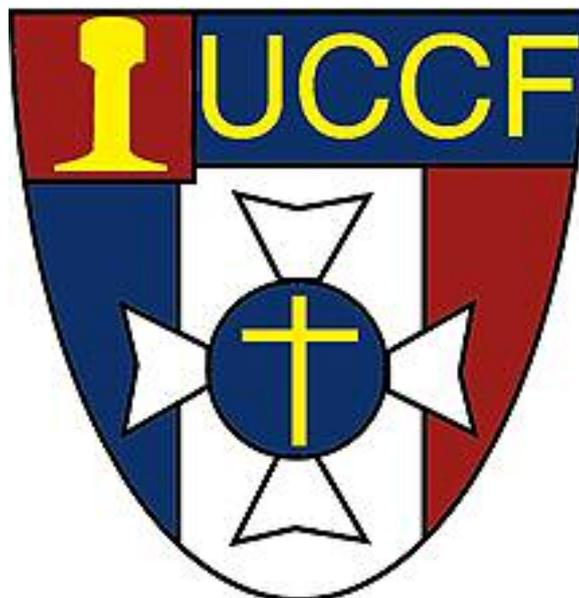
□ Cette première série de tendance nettement anarchiste, la revue le sera moins après la guerre de 1914-1918. Nous pouvons mettre en exergue le numéro du 5 février 1913 sur l'**Union catholique des cheminots**. Monatte veut marquer, nous semble-t-il, la nécessité de construire la CGT et se disposer pour stopper la progression du syndicalisme clérical. Ce que recouvre la nécessaire enquête qu'il invite les syndicats CGT des secteurs concernés à mener en conclusion de son article.

## **L'Union Catholique des Cheminots** (« *La Vie Ouvrière* », 5 février 1913)

□ Une nouvelle croisade se prépare. Les catholiques français s'apprêtent à partir. Il ne s'agit pas de s'en aller en Palestine reconquérir le tombeau du Christ sur les infidèles. C'est la classe ouvrière d'ici qu'il faut délivrer de l'impiété et de l'esprit socialiste. Ne riez pas. Ne haussez pas les épaules. Rien n'est plus sérieux.

□ Ces jours derniers, le père **Rutten**, le fondateur des syndicats catholiques belges, donnait à Paris, dans une série de conférences, « *les enseignements les plus opportuns* ». Le 13 janvier, à Fougères, c'était l'abbé **Desgranges** qui tentait la constitution d'un syndicat catholique de la chaussure. Quelques jours auparavant, pareille tentative était risquée à Limoges.

□ Tentatives qui ont été défaites. À Fougères, la classe ouvrière ne toléra pas que parle un porte-parole du **Cercle St-Joseph** qui trahit les grévistes en 1907. Les premiers engagements sont des victoires pour le syndicalisme. Mais nous ne sommes qu'au début des hostilités. Nous allons avoir d'autres chocs à soutenir. Certes, tous les dix ans, il s'est trouvé un abbé **Garnier** pour promener sa soutane dans les milieux ouvriers. Et cela sans le moindre succès.



□ Alors qu'un mouvement ouvrier chrétien pouvait prendre force en Allemagne et en Belgique, jamais en France il n'a pu enfoncer de racines. Et nous pouvions croire que la classe ouvrière française, foncièrement anticléricale, était vaccinée à jamais contre toute influence catholique. N'en est-il plus de même aujourd'hui ? Pas tout à fait. L'Église, depuis dix ans a travaillé silencieusement ; aujourd'hui elle croit avoir construit les fondements pour une action sociale au grand jour.

□ Depuis dix ans, elle a multiplié les patronages d'enfants du peuple. Il n'est pas un quartier de Paris qui n'en possède un, véritable fourmilière d'enfants. Ces garçonnetts attirés par l'appât de jeux divers, le curé a continué à les surveiller dans la vie, souvent les a guidés dans le choix d'un métier, dans la découverte d'un emploi, en un mot, il a gardé des rapports avec le garçonnet il y a dix ans, ouvrier maintenant. Voilà comment une partie de la dernière génération, une faible partie certainement, mais une partie, est passée sous l'influence de l'Église. Voilà les éléments prêts à former les cadres ouvriers de ces syndicats catholiques impossibles jusqu'à ce jour chez nous.

□ Nous avons laissé ce travail souterrain se poursuivre ; nous n'avons pas vu le danger à laisser les enfants du peuple jouer à saute-mouton sous la surveillance d'un prêtre. Nous n'avons pas su organiser à côté de nos syndicats et de nos coopératives des groupes de pupilles et des patronages. Nous pourrions payer cher cette négligence.

□ Il est une faute que nous payerons durement, qu'il est fatal que nous payions, c'est celle d'avoir laissé se constituer dans les chemins de fer, une union catholique, forte peut-être de 50 000 membres, forte d'au moins 20 000. Nous n'avons pas su briser son développement au lendemain de la grève de 1910. Nos discordes lui ont laissé le champ libre. Aujourd'hui le résultat d'avoir groupé tant d'ouvriers dans une corporation, grise de confiance les milieux catholiques. Ce qui a été fait dans les chemins de fer doit être possible dans les autres industries. En avant pour la nouvelle croisade.

□ Nous publions plus loin la liste des groupes de l'Union catholique des chemins de fer, avec le nom des prêtres qui les dirigent, et les dates de leurs réunions mensuelles. L'énumération de ces 420 groupes mieux que toutes les paroles, fera saisir l'étendue du danger. Nous avons en outre extrait du rail, le dernier et beau livre de **Pierre Hamp**, dont les cents dernières pages sont comme l'épopée de la grève des cheminots, deux petits tableaux remarquables où l'on voit s'agiter et vivre deux agents de l'union catholique.

□ Mais, il nous faut plus ; il faut que sur ces premiers témoignages viennent s'assembler les témoignages de tous ceux qui savent quelque chose. Née la veille de la grève des cheminots de 1898, l'union catholique s'est développée au lendemain de la grève de 1910, 500 prêtres ne sont pas seuls à veiller sur elle ; derrière leurs soutanes se cachent les

compagnies de chemin de fer. C'est pour les compagnies que travaillent l'abbé **Reymann** et ses 500 collègues. Chaque pouce de terrain gagné par eux et par l'aumône de la charité n'est pas seulement perdu pour l'organisation syndicale et pour la revendication de la justice, il est gagné par le patronat des chemins de fer, par le patronat de toutes les corporations.

□ Il n'est que temps d'engager la lutte. La première tâche consiste, pour nous, à rassembler la montagne de faits qui attestent la complicité de l'union catholique avec les compagnies. Si nous sommes capables de dresser cette montagne de faits, nous aurons préparé les chances les plus sérieuses d'une victoire rapide, non seulement contre l'Union catholique des chemins de fer au bénéfice de l'organisation syndicale, mais contre toutes les tentatives qui se font jour dans les milieux ouvriers.

□ Aussi demandons-nous à nos abonnés, aussi demandons-nous aux secrétaires des groupes du syndicat national des chemins de fer, de la Fédération de la voie ferrée, de la Fédération des mécaniciens et chauffeurs de nous aider à faire aboutir l'enquête que nous ouvrons aujourd'hui sur la besogne faite par l'union catholique des chemins de fer. Ils en saisiront certainement l'importance et l'urgence.

*Pierre Monatte*

□ À l'annonce de l'entrée en guerre, suite au passage à l'*Union Sacrée* de la majorité des partis socialistes (dont la **SFIO**) et de la majorité de la **CGT** par l'assassinat à suivre de **Jaurès**, le vote honteux du 6 décembre 1914, **Pierre Monatte** et « *Le noyau* » de « *La VO* » décident d'en stopper la parution afin d'échapper à la censure. Pierre Monatte remet sa lettre de démission du **Comité Confédéral de la CGT** après le vote majoritaire du 6 décembre 1914 de ralliement à la guerre. En 1915, à la **Conférence de Zimmerwald** pour l'arrêt de la guerre, la France y sera représentée par des syndicalistes pacifistes, de ceux de la minorité de la **CGT** ayant voté contre la guerre.

□ **Alfred Rosmer**, en 1913, est l'envoyé de « *La VO* » à la **Conférence syndicale internationale** qui se tient à Londres, Conférence à laquelle la **CGT** et « *La VO* » ont refusé de participer officiellement. Il est en désaccord avec la création d'une internationale de ce type, mais curieux de rencontrer les militants et de jauger une atmosphère.

□ Il incite **Alphonse Merrheim** à publier, pour le 1<sup>er</sup> mai 1915, un numéro de *L'Union des métaux* dont il rédige la majeure partie et qui paraît, bien blanchi par la censure. Pour ne pas perdre le contact avec les lecteurs de « *La VO* », à partir de novembre 1915, il assume la publication et l'envoi des lettres aux abonnés de « *La VO* » que Monatte approuve. Le petit groupe s'étoffe peu à peu, en particulier avec des militants russes vivant à Paris. De

très forts liens d'amitié se tissent entre **Alfred Rosmer** et **Léon Trotsky**. Trotsky et **Martov** se rendent aux réunions de « *La VO* ». Presque chaque dimanche, Rosmer passe la journée dans un des logis parisiens de Trotsky.

☐ **La conférence de Zimmerwald**, (Suisse) – où Rosmer ne peut se rendre – se déroule du 5 au 8 septembre 1915. Elle rompt l'isolement de la minorité. L'action devait désormais être différente, collective, rompre avec les structures traditionnelles, réunir dans un même groupe, syndicalistes et socialistes. Le **Comité pour la reprise des relations internationales** est une de ces structures.

☐ Sans relâche, Alfred Rosmer suit les réunions, lit la presse internationale. Parmi les documents transmis à la Conférence se trouve *La Lettre de Karl Liebknecht*, texte extrait des annexes de l'ouvrage « *Le mouvement ouvrier pendant la Première guerre mondiale* » qu'il fit publier en 1936. **Lénine**, auteur de « *Que faire* » et des « *Thèses d'avril 1917* » membre de la délégation russe, mandaté sur la position la plus à gauche à savoir le défaitisme révolutionnaire, parlera de la Conférence comme d'un premier pas.

☐ Au cours de la rédaction du livre « *Ma vie* », en 1930, **Léon Trotsky** se souvient : « *Par l'intermédiaire de Monatte, je me liais étroitement avec le journaliste Rosmer qui appartenait aussi à l'école anarcho-syndicaliste.* » Pendant toute la guerre, Monatte est tenu au courant, associé aux initiatives de l'ancien noyau de la *Vie ouvrière* qui veut maintenir l'internationalisme prolétarien. **Alfred Rosmer, Merrheim, Martinet**, restés à Paris, l'informent régulièrement de l'état d'esprit, de l'action envisagée. **Georges Dumoulin** lui écrit régulièrement du front. Monatte, par ses lettres, leur sert de conseiller et de guide. Il approuve la parution des *Lettres aux abonnés de « la VO. »*



□ En mars 1919, Pierre Monatte édite la circulaire de lancement de la « *nouvelle Vie Ouvrière* ». Dans cette circulaire est rappelé le refus de « *La VO* » de se rallier à l'Union sacrée pour la Guerre et conforté le rapprochement avec les socialistes russes et le lien étroit avec Léon Trotsky. Ces soutiens recoupant celui, total, à la Révolution russe de 1917. Lors du Congrès de la CGT, le 17 septembre 1919, le discours de Monatte constitue un véritable réquisitoire d'un internationaliste contre la direction de la CGT.

## **D'une guerre à l'autre, de la révolution victorieuse à trahie et ses conséquences sur le Mouvement ouvrier, à l'échelon international et de l'hexagone**

□ La victoire de la révolution d'octobre 1917 représente pour le plus grand nombre et en particulier pour Rosmer, Monatte et les syndicalistes révolutionnaires un espoir et une possibilité d'étendre l'internationalisme, de promouvoir la Révolution au niveau international. D'où l'engagement au sein du **Parti Communiste SFIC**, bientôt **Parti Communiste Français** et de l'**Internationale Communiste** d'Alfred Rosmer bientôt suivi par l'adhésion au **Parti Communiste SFIC**, bientôt **Parti Communiste Français (PCF)** de Pierre Monatte, en 1923. Monatte rédige une lettre le 13 mars 1920 à destination de Léon Trotsky. Il y fait état notamment du noyau internationaliste. Cette lettre ne parviendra pas à son destinataire, mais tombera dans les mains de la police et sera utilisée

□ Depuis la naissance des syndicats et des partis (*Loi française du 1<sup>er</sup> juillet 1901 sur le droit de droit de s'associer*), nous pouvons relever une problématique constante : la relation entre syndicats, comités (soviets en russe) et partis politiques, leur interaction. Cette question a dû traverser la nouvelle situation découlant de la *Révolution russe*, tant elle pose la nécessaire indépendance des syndicats et en même temps la souveraineté des comités



(exemple Comités de grève) intégrant syndiqués et non-syndiqués mandatés par la base, élus et révocables).

□ À cet égard « *La Vie Ouvrière* » du 13 février 1920 intitulé « *Soviets et Syndicats* » rend compte d'une interview de **G. Verdier** avec **Victor Griffuelhes** (secrétaire général de la CGT de 1901 à 1909), ce dernier faisant un séjour en Russie en 1921, dont il rend compte dans « *La Bataille* » n°s 1-16, 4 mai à 16 août 1922. Un livre de **Rosa Luxembourg** de 1906, aborde aussi ces questions : « *Grève de masse, parti et syndicat* ». (Édité par **François Maspéro**, collection Bibliothèque socialiste.)

## Des démissions en protestation contre la bureaucratisation

□ Après le deuxième congrès du Parti communiste (15-19 octobre 1922), Monatte démissionne de *l'Humanité*. Au nom de la gauche ouvrière il rédige une déclaration, publiée dans le *Bulletin communiste* du 9 novembre, où il souhaite l'accord avec Moscou et la création d'un véritable Parti communiste. Ainsi, Monatte, tout en n'étant pas encore adhérent (malgré les incitations pressantes de Trotsky et de Rosmer), est mêlé très étroitement à la vie du Parti communiste. Il y adhère en mai 1923, alors qu'il vient d'entrer comme chef de la rubrique « *Vie sociale* » à *l'Humanité*. En janvier 1924, il est élu membre du comité directeur.

□ La mort de **Lénine**, la crise ouverte par sa succession, les discussions sur le « *Cours nouveau* », la bolchévisation entreprise dans le parti français par **Treint** et **Suzanne Girault** amènent un malaise grave. Déjà, le 13 mars, Monatte vote au comité directeur contre la proposition du Bureau politique de retirer à **Souvarine** la direction du *Bulletin communiste*. Désormais, Monatte est, avec Rosmer et Souvarine, constamment attaqué par Treint dans le *Bulletin communiste* qui les accusait d'être liés à l'opposition russe et de favoriser les thèses de Trotsky. Après un article particulièrement violent, Monatte donne le 22 avril 1924 sa démission de *l'Humanité*, écrivant à **Louis Sellier**\* : « *Simple membre du parti, j'aurai les coudées plus franches pour défendre mon point de vue.* » Malgré une lettre de **Losovsky** et un télégramme de **Zinoviev**, Monatte refuse d'assister au V<sup>e</sup> congrès de l'**Internationale communiste** dont les discussions devaient aggraver le malaise.

□ L'opposition est alors attaquée violemment et méthodiquement. Après la conférence des secrétaires fédéraux des 21 et 22 septembre 1924, Monatte, avec Rosmer et **Delagarde** s'adressent au comité directeur, pour essayer de fixer leur position : « *Nous sommes entrés au parti pour servir la révolution ; il n'a pas dépendu de nous que nous la servions ailleurs que dans le rang ; on ne réussira pas à nous faire passer pour des saboteurs du Parti et de la préparation révolutionnaire du prolétariat.* »

□ Devant l'absence de réponse et la poursuite des attaques, Monatte, Rosmer et Delagarde font paraître, le 22 novembre 1924, une « *lettre aux membres du Parti communiste* », diffusée avant le congrès de Paris. C'est une critique violente des méthodes maladroites et rigides du parti, de la bureaucratie qui s'installe (et non du principe de la réorganisation en cellules). La lettre se termine ainsi : « *L'importance du congrès prochain ne peut échapper à l'ensemble des membres du parti. Ce qui est important, ce n'est pas que nous puissions y être frappés d'exclusion, c'est que, sous l'étiquette de la bolchévisation, on y aggrave les méthodes autocratiques actuelles qui sont bien le plus flagrant désaveu du bolchévisme et du communisme.* »

□ Fin novembre 1924, Monatte est exclu du Parti communiste. L'expérience d'un parti est ainsi terminée pour lui. Son exclusion ne lui cause d'ailleurs pas d'amertume et il reste communiste, considérant que le parti prend une orientation qui l'éloigne des principes mêmes du communisme.

Cela ne veut pas dire qu'il se retire de l'action, mais celle-ci va prendre une autre forme. Monatte, avec un « *noyau* » d'amis exclus en même temps que lui, fonde une revue, retrouvant ainsi une forme de militantisme dans laquelle il était particulièrement à l'aise. Il s'agit de « *La Révolution prolétarienne* », Revue mensuelle syndicaliste communiste, dont le premier numéro sort en janvier 1925.

□ Le premier numéro publie la « *Deuxième lettre aux membres du Parti communiste* » de V. Delagarde, P. Monatte, et Alfred Rosmer où ils s'affirment « *aussi sûrs d'avoir accompli notre devoir aujourd'hui, en 1925 [...] que Monatte pouvait l'être en 1914 quand il écrivait sa lettre de démission au Comité confédéral* ». Dans la *Révolution prolétarienne*, en dehors des études consacrées à de grands problèmes syndicaux (l'unité syndicale, la direction unique, comptes rendus des congrès de la CGT), Pierre Monatte rédige de façon régulière, jusqu'en 1931, le « *Carnet du Sauvage* ». Petites notes de style familier et bonhomme (mais bonhomme à la dent parfois dure), il y livre ses réflexions du mois, en toute indépendance d'esprit.

# la Révolution prolétarienne

**REVUE SYNDICALISTE RÉVOLUTIONNAIRE - FONDÉE PAR PIERRE MONATTE EN 1925**

❑ Fidèle à lui-même, Monatte rédige un article dans « *La Révolution prolétarienne* » n° 75 du 1<sup>er</sup> mars 1929 intitulé « *L'Exil de Trotsky* » dont nous livrons ci-dessous la première partie de l'article qui constitue un vibrant réquisitoire contre cet exil et l'envoi en déportation, déjà, de milliers de Révolutionnaires sur ordre de Staline et du Guépéou.

## Paru dans *La Révolution prolétarienne* n° 75 (1<sup>er</sup> mars 1929).

❑ Camarades, les dirigeants de la politique russe ont obtenu le résultat qu'ils recherchaient : amortir le coup que devait porter sur l'opinion ouvrière, sur l'opinion publique, la nouvelle de l'expulsion de Trotsky.

❑ On peut apprendre maintenant que Trotsky fut débarqué à Constantinople le 12 février; la préparation journalistique a été si bien faite, la curiosité si habilement émoussée, l'émotion si artistement dissociée d'avance qu'un événement important de l'histoire révolutionnaire, peut-être de l'histoire tout court, est regardé comme un vulgaire fait divers, pittoresque certes, mais banal.

❑ Il y a un an, la Révolution russe déportait en Sibérie quelques centaines de ses fondateurs. Aujourd'hui ils sont quelques milliers de déportés. Un an après, les déportations ne suffisant pas, c'est l'exil. Trotsky est jeté hors de Russie. Il est « *rendu au monde bourgeois auquel il appartient* » ; mais c'est à qui, parmi les gouvernements bourgeois, lui refusera l'accès. Staline n'a trouvé que son ami Mustapha Kemal, un ami dans le genre de Chang Kaï Chek, pour accepter l'exilé du soviétique.

Trotsky exilé, les meilleurs combattants de 1917 déportés, n'est-ce pas le communisme refoulé, à mesure que le capitalisme se réinstalle et qu'il se voit offrir les concessions des services publics ? »

## 1930- Le Comité des 22 pour l'Unité syndicale

❑ Monatte fait partie de ce groupe comprenant des militants autonomes, confédérés et unitaires (Voir Maurice Chambelland). Il est persuadé de l'importance de la réunification syndicale, mais elle suppose pour lui une évolution de chacune des deux centrales, CGT et CGTU, le renforcement dans chacune d'une minorité syndicaliste révolutionnaire refusant la voie réformiste, comme la subordination au Parti Communiste. Les efforts du comité des 22 n'aboutissent pas, mais Monatte n'en conçoit pas de découragement. Il tire les leçons de cette expérience dans la *Révolution Prolétarienne*, pensant que cela a pu faire évoluer les idées sur l'unité syndicale.

❑ La réunification CGTU et CGT, les grèves de juin 1936, le confirment dans une idée qui lui est chère : les idées révolutionnaires ne meurent pas dans la classe ouvrière. Elles

s'enterrent comme des graines sous la neige et renaissent quand la classe ouvrière reprend, comme en juin 1936, confiance en elle et ne compte que sur elle seule et non sur les partis, ni sur les hommes qui sont censés la représenter.

❑ **Devant la montée du fascisme et les menaces de guerre**, Pierre Monatte garde les idées internationalistes qui avaient toujours été les siennes. Il adhère au **Comité syndical d'action contre la guerre et le fascisme** et au **Comité de vigilance des intellectuels antifascistes**.

À la déclaration de guerre de 1939, le noyau de la Révolution prolétarienne décide de ne plus faire paraître la revue, ne pouvant accepter ni la censure, ni l'autorisation préalable. Monatte ne prend pas, pendant toute la guerre, de position publique. Profondément hostile à l'occupant hitlérien, il a des contacts réguliers avec les membres de la résistance syndicale, et le noyau de la *Révolution prolétarienne* continue à se réunir clandestinement chaque mois, réunions auxquelles Monatte participe régulièrement. Pour lui, il faut, tout en luttant contre l'occupant, ne pas cependant tomber dans le nationalisme, ni dans l'union sacrée. La résistance n'ayant pas de caractère de classe, il ne croit pas à la révolution comme suite probable de la libération.

❑ **Bien plus, au lendemain de la guerre**, la participation des militants syndicaux à des postes de responsables, l'intégration marquée du syndicalisme à l'État, la force nouvelle du communisme (qu'il se refusait, tenant au terme de stalinisme, à appeler de ce nom), lui apparaissent comme un recul des idées révolutionnaires, comme un danger pour le mouvement syndical. A tel point, osons ajouter, que les dirigeants du PCF étouffent, quand ils ne désarment pas, voire ne font pas tuer des résistants voulant garder leurs armes (pour exemple des **Francs-Tireurs Partisans, FTP**) les staliniens pesant de toutes leurs forces pour sauver le régime au prix toutefois d'être contraints avec **de Gaulle** d'instaurer un Régime de Sécurité Sociale préparé dans la clandestinité par le **Conseil National de la Résistance** et constituant une conquête de type socialiste.

❑ **Mars 1946**, après le Congrès confédéral CGT, Monatte publie une courte brochure intitulée « *Où va la CGT ? Lettre d'un ancien à quelques syndiqués sans galons* » : « (...) *Il ne s'agit pas de choisir entre communiste et désespoir. Au diable le soi-disant parti communiste qui foule aux pieds Lutte de classe et Internationalisme. (...)* »

❑ **Maurice Chambelland**, animateur de « *La Révolution Prolétarienne* » et de la « *Ligue Syndicaliste* » fonde le « *Cercle Zimmerwald* » en 1951, Cercle auquel adhère Monatte. De quoi bien poursuivre son activité militante à partir de sa retraite, activité comprenant beaucoup d'échanges, de réunions, de contacts divers partant de sa riche expérience, ce pourquoi il restera disponible et à l'écoute jusqu'à la fin, comme il n'a cessé de l'être. Son livre « *La lutte syndicale* » a été édité à titre posthume aux *Éditions François Maspéro*, Paris,

1976. Pierre Monatte meurt d'une hémorragie cérébrale le 27 juin 1960, à son domicile. Ses cendres sont conservées au columbarium du Père Lachaise dans la case 3971.

## **Éléments biographiques et bibliographiques complémentaires de personnalités proches de Monatte et de quelques-unes croisées de près ou de loin.**

□ **Victor Griffuelhes** (Né le 14 mars 1874 à Nérac, mort le 30 juin 1922 à Suclas), cordonnier, militant syndicaliste (cuirs et peaux) et secrétaire général de la CGT durant huit ans, de 1901 à 1909. Vers 1896, il rallie le Parti blanquiste et vers 1900, il apparaît l'un des militants syndicalistes de la nouvelle génération le plus à même de sortir le mouvement du marasme qui a suivi la *Commune de Paris*. Il pense bon de faire un effort de théorisation du syndicalisme révolutionnaire. Au congrès confédéral de Marseille de la CGT, en 1908, il fait entériner une motion antimilitariste. Il participe à « *La VO* » dans la Tribune de la *Tendance Syndicaliste Révolutionnaire*, fondée par Pierre Monatte, et après la guerre 1914-1918 puis d'avoir soutenu brièvement les Communistes, Victor Griffuelhs appuie l'action des syndicalistes révolutionnaires au sein des Comités Syndicalistes Révolutionnaires (CSR). Monatte rappellera plus tard comment Victor Griffuelhs arrivait sur le champ de grève et en quelques heures démêlait une situation dans laquelle « *nous barbotions* ». Il est arrêté à deux reprises : la première avant la grève du 1er mai 1906 pour la journée de 8 heures de travail et la seconde à la suite de l'affrontement sanglant de Villeneuve-Saint-Georges en 1908.

□ **Léon Jouhaux** (Né le 1<sup>er</sup> juillet 1879, mort le 28 avril 1954). Il est élu Secrétaire général de la CGT à compter de 1909. Syndicaliste et anarchiste au départ il devient réformiste. Il va, à l'inverse de son prédécesseur, montrer sa capacité d'accompagner les gouvernants, comme de se placer du côté de l'*Union sacrée* pour la guerre en 1914.

□ **Alfred Rosmer** ( Griot André, Alfred dit, autre pseudo, Alfred André), (né le 23 août 1877, à Patterson (États-Unis), mort le 6 mai 1964 à l'hôpital Albert-Chenevier de Créteil). Employé aux écritures, correcteur, rédacteur de *La Vie ouvrière* ; représentant à Moscou du Comité de la III<sup>e</sup> Internationale ; membre du comité exécutif de l'IC ; membre du comité directeur et du bureau politique du **Parti communiste** (1923-1924) ; rédacteur de *La Révolution prolétarienne* (1925-1964) et de *La Vérité* ; membre de la *Ligue communiste* (1929-1930). Le plus proche de Pierre Monatte, de plus son fidèle ami, d'où la présence d'Archives de ce dernier dans la bibliographie de Rosmer.

Rosmer Alfred et Modinno Hélène, « *Union Sacrée 1914-1933.* » Édité par Spartacus, Paris, 1936, Paris. Préface de Marcel Martinet. Cahiers Spartacus Série nouvelle, N° 2, novembre 1936, 64 pages.

« *Le Mouvement ouvrier pendant la guerre* », Tome 1, « *De l'Union Sacrée à Zimmerwald* », Librairie du travail, 1936, Tome 2, « *De Zimmerwald à la Révolution russe* », Mouton, 1959.

« *Moscou sous Lénine* », Pierre Horey, 1953. (Réédité F. Maspéro, 1970), « *Correspondance Romer-Trotsky* », Gallimard 1982, « *They did not fight* », Golder Sanderson, 1930 ( En collaboration ).

Bibliographie des brochures et articles dans la thèse de Christian Gras. Sources : RGASPI 495 270 2139. « *Syndicalisme révolutionnaire et communisme* », Les archives de Pierre Monatte, 1914-1924, F. Maspéro, 1968, Christian Gras, « *Alfred Rosmer et le Mouvement Révolutionnaire International* », F. Maspéro, 1971.

❑ **Maurice Chambelland** (Né le 18 septembre 1901 à Belfort, mort le 26 mai 1966 à Paris). Comptable et militant syndicaliste révolutionnaire. Animateur de la revue « *La Révolution Proletarienne* » et de « *La Ligue Syndicaliste* », il fonde en 1952 « *Le Cercle Zimmerwald* ».

❑ **Marcel Martinet** (Né le 22 août 1887 à Dijon (Côte-d'Or), mort le 18 février 1944 à Saumur (Maine-et-Loire). Militant révolutionnaire socialiste et pacifiste. Directeur littéraire de *l'Humanité* (1921-1923) ; poète, romancier, dramaturge, essayiste et critique. ( ...). Le 24 octobre 1914, il écrit – début d'une longue correspondance – sa première lettre à **Romain Rolland** (reproduite dans le Journal des années de guerre de Rolland). A partir de juillet 1915, il s'installa, avec les siens, à Sceaux, où il demeura six ans. Il participa aux réunions et aux travaux de la Société d'études documentaires et critiques sur les origines de la guerre, animée par **Mathias Morhardt** et **Georges Demartial**, à ceux du **Comité pour la reprise des relations internationales** créé après la conférence de Zimmerwald de septembre 1915 (...)

❑ **Boris Souvarine** [Lifschitz Boris dit], dit **Varine**. (Né le 7 novembre 1895 à Kiev (Russie), mort le 1<sup>er</sup> novembre 1984 à l'hôpital Necker (Paris, XIV<sup>e</sup> arr.) Dessinateur d'art puis journaliste ; membre du **Comité de défense du socialisme international**, du **Comité pour la reprise des relations internationales** (CRRI), puis secrétaire du **Comité de la III<sup>e</sup> Internationale** ; fondateur du *Bulletin communiste* ; membre du **Comité directeur de la SFIC**, représentant du Parti français à l'Exécutif de l'Internationale, membre du secrétariat et du Présidium ; dirigeant de l'aile gauche du Parti communiste, secrétaire du PC, exclu en juillet 1924 lors du Ve congrès de l'IC ; l'un des fondateurs du Cercle communiste **Marx et Lénine** (1926-1930), puis animateur du Cercle communiste démocratique (1931-1934) et de la Fédération communiste indépendante de l'Est. Directeur de la *Critique sociale* ; exilé aux États-Unis (1941-1947) ; collaborateur du *BEIPI* puis d'*Est & Ouest* ; fondateur et rédacteur du *Contrat social* (1957-1968)

❑ **Alfonse, Adolphe Merrheim** (Né le 7 mai 1871 à La Madeleine (Nord), mort le 23 octobre 1925 ). chaudronnier en cuivre ; syndicaliste révolutionnaire ; secrétaire de la Fédération des Métaux en 1898 ; secrétaire intérimaire de la CGT en 1914 ; délégué à la

conférence de Zimmerwald en septembre 1915. Après 1918, il rejoint les majoritaires droitiers, sort des syndicalistes révolutionnaires. Au congrès de Paris – juillet 1918 – il est encore officiellement le chef d'une minorité révolutionnaire et pacifiste à tout prix dont il ne faisait en réalité plus partie. Après avoir soulagé leur conscience par une violente critique de la politique passée de **Jouhaux, Merrheim, Bourderon et Dumoulin** votent la motion d'orientation majoritaire. Privée de son chef le plus prestigieux, la minorité, après le congrès de Paris, n'a plus aucune chance, dans l'immédiat, de conquérir la CGT. Les minoritaires sont désormais plus sévères pour Merrheim que pour Jouhaux, les deux hommes marchant désormais en plein accord. En novembre 1918, ils vont réclamer à **Loucheur** la création d'un Conseil économique. De cette initiative mal accueillie sortira cependant le Conseil économique du travail. En septembre 1919, Merrheim défend Jouhaux et son rapport d'activité au congrès de Lyon, il appuie l'orientation économiste de la majorité qui correspond à sa propre pensée d'avant-guerre et attaque avec violence Lénine et les bolcheviks. Pour lui, le wilsonisme est plus que jamais la réalisation de l'espoir zimmerwaldien. Le 29 mai 1920, Merrheim proteste avec les autres dirigeants de la majorité contre les procédés polémiques de la minorité. Il est en effet accusé de trahison. Il se place en victime, mais son passage à la droite du syndicat comme les attaques de celle-ci contre les minoritaires légitiment bien leur accusation.

❑ **Louis-Olivier Frossard** (1889-1946) Instituteur, pacifiste durant la Première Guerre mondiale, leader du « Centre » de la SFIO. Dirige le PCF immédiatement après le congrès de Tours (1919), mais le quitte en juin 1922. Après son départ du P.C.F., il fondera l'*Union Socialiste-Communiste* puis reviendra à la SFIO en 1928. Il sera ministre de nombre de cabinets sous la III<sup>e</sup> République (Laval, Chautemps, Blum...). Il finira par collaborer sous Pétain.

❑ **Marcel Cachin** ((1869-1958) Enseignant, guesdiste et social-patriote durant la Première Guerre mondiale. Dirige le « Centre » socialiste durant la guerre, puis se rallie à l'Internationale Communiste. Directeur de l'*Humanité*, dirigeant du PCF après 1919. Cautionnera l'ensemble de la politique de Staline.

*Serge Hugot*

#### Sources :

Monatte Pierre, dit Lemont Pierre, Le Maitron par Colette Chambelland  
(<http://www.maitron.fr>)

L'Archive Internet des marxistes, section française  
<http://www.marxist.org/francais/monatte/index.htm>

<http://www.la-presse-anarchiste.net>

Bibliothèque socialiste François Maspero comprenant des ouvrages de Rosa Luxembourg  
Bibliothèque Libre Wikipédia ( <https://fr.wikipedia.org>)

---

# La Commune de Paris

❑ On ne peut oublier la commémoration du 150<sup>e</sup> anniversaire de la **Commune de Paris** (18 mars - 28 Mai 1971).

❑ Et puis, à l'automne 2020, on apprenait que le ministère de la Culture préparait avec l'aval de la municipalité parisienne le classement du **Sacré-Cœur** comme monument historique. La monumentale basilique, dont l'érection a été décidée quelques mois avant la Commune, demeure en effet le plus fort symbole parisien de la revanche du « *parti clérical* » à l'endroit de l'insurrection du printemps 1871. Un choix de calendrier surprenant à l'approche du 150<sup>e</sup> anniversaire de la **Commune de Paris**, alors que l'édifice a été consacré il y a plus d'un siècle et qu'il ne semble pas en si mauvais état. Finalement, décision a été prise de repousser le classement à 2022 pour ne pas alimenter les polémiques... Étrange consécration par une municipalité de gauche qui s'est d'ailleurs dotée en juin 2020, pour la première fois de son histoire, d'un « *adjoint aux cultes* »...

❑ Le **Mur des Fédérés**, où se déroulent tous les hommages de la gauche aux **Communards**, était pour sa part classé le 14 novembre 1983 par la municipalité de **Jacques Chirac**. Et c'est son successeur **Jean Tibéri** qui inaugurerait une *Place de la Commune de Paris* le 19 avril 2000 dans le XIII<sup>e</sup> arrondissement... Un jeu à fronts renversés qui amusera les héritiers des **Communards** autant que ceux d'**Adolphe Thiers**... (Nota : le sieur Thiers avait un prénom prédestiné... comme l'autre, il s'appelait Adolphe.)



□ C'est dans ce contexte que se délitent les organisations qui ont porté les projets de société depuis deux siècles. La **Commune de Paris** appartient à ces événements dont la persistance dans les mémoires est sans commune mesure avec leur extrême brièveté. Il y a cent cinquante ans, la première forme de république démocratique et sociale émergeait de la résistance des Parisiens à l'occupant prussien et à la politique de collaboration, de répression et de régression sociale du gouvernement.

## Rappelons les faits brièvement

□ L'insurrection parisienne naît de la situation troublée créée par la chute du **Second Empire** après la défaite de Sedan, face aux Prussiens, le 2 septembre 1870. Le 4 septembre, la République est proclamée au nom du peuple qui, après une journée d'émeute, envahit la **Chambre des députés** avant de se rassembler place de l'**Hôtel de Ville**. Paris est assiégée par les Prussiens. Toutes les tentatives de contre-attaques des Parisiens, comme celles des armées levées en province par **Gambetta** échouent. Le gouvernement signe l'armistice le 28 janvier 1871 et, entre autres « *trophées* », cède l'Alsace-Lorraine. Les Parisiens qui ont résisté au siège de la ville pendant quatre mois se sentent trahis.

□ Deux mois plus tard, la **Commune** a été une insurrection populaire provoquée à la fois par la défaite du Second-Empire et l'opposition entre le Paris républicain favorable à la démocratie directe de type libertaire et un gouvernement réactionnaire issu de l'Assemblée nationale qui venait d'être élue au suffrage universel masculin. Le soulèvement du 18 mars 1871 est la riposte des révolutionnaires parisiens à la décision du gouvernement de leur retirer les canons de la Garde nationale parqués sur la butte Montmartre. En 24 heures, le gouvernement et les troupes régulières se replient sur Versailles et abandonnent la capitale aux insurgés.

□ C'est le début de la **Commune** à Paris, mais aussi au Creusot, Limoges, Lyon, Marseille, Narbonne, Saint-Étienne et Toulouse, une des pages les plus sanglantes de l'Histoire de France.. Au cours de la *Semaine sanglante*, du 21 au 28 mai, la **Commune** est écrasée dans le sang. Il faut remonter à la *Saint-Barthélemy*, 299 ans auparavant, pour connaître des massacres d'une telle ampleur dans la capitale. Mais les idées de **Séparation de l'Église et de l'État** et de laïcisation de l'enseignement n'auront pas fini de nourrir le débat public durant la première phase de la III<sup>e</sup> République. Pendant sa durée, le pouvoir refuse toutes les tentatives de conciliation entreprises par les maires, des députés et les Francs-maçons de Paris. Le bilan humain sera terrible : quelque 20 000 communards fusillés, 3 000 tués au combat, 11 000 déportés.

□ On peut s'interroger sur le fait que les militaires qui avaient mis crosse en l'air le 18 mars ne l'aient pas fait cette fois-ci. Il faut comprendre que pour réorganiser l'armée, Thiers avait négocié avec Bismarck la libération de 50000 prisonniers de guerre, soldats et officiers, et que ceux-ci n'étaient en rien au fait des événements. On leur présentait les Fédérés comme des bandits qui fusillaient les prêtres.

□ Au-delà de son aspect tragique, si la Commune de Paris est aussi présente dans la conscience de la gauche, c'est qu'elle a préfiguré une organisation libertaire et donnera naissance au communalisme. Les décisions prises par la Commune n'étaient d'aucun dogme, le marxisme ne s'étant pas encore répandu dans le prolétariat, elles émanaient de l'impératif de justice sociale, de liberté et de bon sens. Beaucoup ne retiennent de la Commune que la *Semaine sanglante*.





□ Mais ce qui est ignoré le plus souvent, c'est son œuvre extraordinaire, compte tenu des circonstances, en matière économique, sociale et sociétale. Ainsi, en nos temps de révoltes féministes pour de nouveaux droits ou pour des droits conquis, puis contestés, comment oublier que la **Commune** permit le divorce 13 ans avant **Naquet**, reconnut l'union libre, créa l'Union des Femmes pour la défense de Paris et les soins aux blessés, décréta l'égalité des traitements des institutrices et instituteurs, développa l'enseignement professionnel féminin. En nos temps de disputes sur l'enseignement, souvenons-nous que la **Commune**, trois lustres avant **Goblet** et **Ferry**, décréta l'École laïque gratuite et obligatoire, en même temps où elle proclama la séparation de l'Église et de l'État. Le divorce entre l'Église et l'État n'a en effet pas commencé en 1905. Il y eut une première Séparation en 1795, pendant la *Convention thermidorienne*. **Napoléon I<sup>er</sup>** y mit un terme rapidement en promulguant le *Concordat* en 1801. La **Commune de Paris** prononça donc une deuxième Séparation en 1871.

□ En nos temps de repli identitaire, créditons la **Commune** d'avoir accordé la citoyenneté aux étrangers. Et comment ne pas évoquer l'impressionnant élan d'éducation populaire qui, dans l'esprit de la Ligue de **Jean Macé**, de **Hetzl** et... **Louis Rossel** qui fut général de la **Commune**, préfigura bien des Universités populaires de la fin du siècle. En matière économique, dès les premiers jours la **Commune** donne corps au mot d'ordre de 1864 de la **Première internationale, l'Association Internationale des Travailleurs** : « *L'émancipation des travailleurs sera l'œuvre des travailleurs eux-mêmes* ». Elle entend étendre la démocratie à l'entreprise, et le faire ici et maintenant. Quelques exemples : dans les ateliers de fabrication d'armes, l'encadrement est élu par les salariés ; dans l'orbite des chambres syndicales ou des comités de l'Union des Femmes, sont créés de nombreux ateliers coopératifs...

---

☐ Ces actions spontanées inspirent le décret du 16 avril, par lequel la **Commune** organise la remise en marche par les ouvriers associés des ateliers abandonnés par leurs propriétaires, considérés comme des déserteurs. En cela, la **Commune** préfigure les entreprises récupérées, libérées, que l'on a connues récemment, tant en Argentine, en Grèce que chez nous avec les coopératives de lutte. Le 20 avril, les bureaux de placement de la main d'œuvre, monopoles privés de « *négriers* », sont remplacés par des bureaux municipaux. Pour lutter contre le sous-salariat, dans les appels d'offres concernant les marchés publics, un cahier des charges comporte un salaire minimum. On le voit, la **Commune** met en œuvre ce que l'on appellera plus tard l'autogestion. Dans son programme, on peut lire : « *C'est la fin du vieux monde gouvernemental et clérical, du militarisme, du fonctionnarisme, de l'exploitation, de l'agiotage, des monopoles, des privilèges, auxquels le prolétariat doit son servage, la patrie ses malheurs et ses désastres* ».

☐ En conclusion si l'œuvre de la **Commune** n'avait pas été menée à terme, certains de ses projets inspirèrent les grandes lois de la III<sup>e</sup> République une fois que les républicains authentiques prirent le pas sur les cléricaux monarchistes, avec entre autres **Émile Combes** : Liberté de la presse – Autorisation de constituer des syndicats – loi de 1901 sur les associations – séparation des églises et de l'État – ébauche de la rédaction d'un code du travail...

☐ Si la **Commune** n'a pas accordé le droit de vote aux femmes (c'est un loupé plus par manque de temps que par volonté politique), elle les intégrera à des postes de combattant, et pas seulement comme cantinières ou ambulancières. La figure emblématique de ces femmes reste **Louise Michel** mais on peut aussi citer son alter ego, moins connue, la bretonne **Nathalie Le Mel**.

☐ Il ne s'agit pas ici de commémorer le passé, mais de tenter d'éclairer notre présent, voire notre avenir. La période que nous traversons voit se poursuivre l'éclatement du tissu social, la décomposition des principes républicains issus des **Lumières**. La communautarisation de la société remet en cause les principes de la laïcité. La période de crise que nous traversons (*quand le vieux se meurt et que le neuf ne veut pas naître* selon **Gramsci**) est appelée à se prolonger tant que la puissance du libéralisme prédominera et tant que les forces du progrès social ne poseront pas les bases d'un projet alternatif. « *la Révolution sera la floraison de l'humanité comme l'amour est la floraison du cœur* » : **Louise Michel**

*Jean-Claude Frey*



**LES CAHIERS DE L'OBSERVATOIRE  
social sont sous la responsabilité de la  
Fédération nationale de la Libre Pensée**

**Les propos tenus le sont sous la seule  
responsabilité de leurs auteurs**

**Directeur de la publication : *Jean-Sébastien Pierre***

**Rédacteur en chef : *Christian Eyschen***

**Maquette : *Philippe Floris***